



ÉTUDES

Effets sur les revenus dans la république fédérale d'Allemagne, d'une baisse des prix agricoles, dans le cadre de la politique agricole commune de la C.E.E.

Expertise commune établie par des membres du conseil consultatif du ministère fédéral de l'agriculture et par des conseillers scientifiques de la Commission de la C.E.E.

série
agriculture

11

1962

BRUXELLES

COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

EUROPÄISCHE
WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT

COMUNITÀ
ECONOMICA EUROPEA

EUROPESE
ECONOMISCHE GEMEENSCHAP

Remarque préliminaire

Dans le marché agricole commun, dont la réalisation progressive a commencé le 30 juillet 1962 par l'application des règlements du Conseil de ministres relatifs à l'organisation commune du marché, les prix des produits agricoles, abstraction faite des disparités régionales, se situeront à un niveau commun.

La hauteur de ce futur niveau commun des prix agricoles est très importante pour le développement de la Communauté et de la politique agricole commune.

Les premières propositions faites le 30 juin 1960 par la Commission de la C.E.E. pour le rapprochement progressif des prix des produits de base de l'agriculture (céréales et sucre) ont déclenché, surtout en république fédérale d'Allemagne, une violente discussion, parce qu'elles prévoient dans ce pays une baisse des prix à la production actuellement en vigueur. A cette occasion, on a diversement apprécié les effets éventuels d'une baisse des prix agricoles, dans le cadre de la politique agricole commune, sur l'évolution des revenus agricoles en république fédérale d'Allemagne.

Il fallait donc soumettre ce problème important à l'examen d'une commission indépendante de spécialistes chargés de donner leur avis. Cette commission instituée de commun accord, au printemps 1961, par la Commission de la C.E.E. et le ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts, a consigné les résultats de ses travaux dans un "rapport commun". Ce rapport est le résultat de recherches d'envergure et d'examens minutieux. Je voudrais remercier ici tous ceux qui y ont contribué par leur expérience et leurs connaissances scientifiques.

Les résultats chiffrés et les opinions présentés dans ce rapport, et en particulier les conclusions de ce dernier, reflètent la façon de voir, scientifiquement et soigneusement pesée, des huit professeurs, membres de cette commission. Ils n'anticipent ni sur les propositions de la Commission de la C.E.E. relatives à la politique agricole commune, ni sur les décisions du Conseil de ministres.

Cependant, ce rapport d'experts apporte une contribution objective, précieuse, à la définition de la politique des prix agricoles de la Communauté économique européenne, contribution propre à placer les futures discussions sur un plan concret.

S.L. MANSHOLT
Vice-Président de la
Communauté économique européenne

Bruxelles, le

EXPERTISE COMMUNE

**établie par des membres du conseil consultatif du ministère fédéral
de l'agriculture et par des conseillers scientifiques
de la Commission de la C. E. E.**

**Effets sur les revenus, dans la république fédérale d'Allemagne,
d'une baisse des prix agricoles, dans le cadre
de la politique agricole commune de la Communauté économique européenne**

Bruxelles, juin 1962

S o m m a i r e

	<u>Pages</u>	<u>Paragraphes</u>
<u>Avant-propos</u>	I	I-IV
<u>Expertise</u>		
I. <u>Les tâches à accomplir</u>	1	1-11
L'alignement des prix agricoles à l'intérieur de la C.E.E. ("baisse des prix des céréales")	1	1-6
La baisse des prix agricoles et les revenus de l'agriculture	6	7-11
II. <u>Les méthodes d'enquête</u>	10	12-16
Comparaison de situations présentes	10	12
Comparaison de situations futures	11	13
Le degré de certitude des calculs d'après modèle	12	15-16
III. <u>Appréciation des études antérieures</u>	13	17-23
Les enquêtes choisies	13	18
Les objectifs des enquêtes	15	19
Les points de départ méthodiques	16	20
Les résultats numériques	17	21
Appréciation	20	22-23
IV. <u>Un modèle pour la comparaison globale de situations futures</u>	23	24-55
Les fondements de la construction du modèle	23	24-27
Le modèle	26	28-30
Hypothèses concernant la croissance de l'économie et de la population	28	31
Evaluation de la consommation de denrées alimentaires	29	32
Hypothèses concernant le niveau futur des prix agricoles et estimation concernant la structure des prix agricoles	30	33
Hypothèse I en matière de prix	30	34-37
Hypothèse II en matière de prix	36	38-39
Hypothèse concernant l'évolution des prix des moyens de production	38	40

	<u>Pages</u>	<u>Paragrapbes</u>
Remarques de principe concernant les effets de la modification des rapports entre les prix	38	41-46
Estimation du volume et de la structure de la production de l'agriculture allemande	46	47
Estimation des dépenses d'exploitation (main-d'oeuvre exclue) de l'agriculture allemande	47	48
Hypothèse concernant les espérances de revenu des personnes occupées dans l'agriculture	48	49
Principaux résultats du calcul d'après modèle	48	50-55
<u>V. Les processus d'adaptation dans la gestion des exploitations</u>	56	58
Diminution de l'effectif de la main-d'oeuvre et du nombre des exploitations entre 1949 et 1960	58	59-63
Conséquences concernant la continuation du processus d'adaptation dans les diverses classes de grandeur des exploitations	63	64-68
<u>VI. Problèmes relatifs à la répartition du revenu à l'intérieur de l'agriculture</u>	69	69-78
Exposé des problèmes et des difficultés qu'ils présentent	70	71-78
<u>Remarques complémentaires d'un membre du comité d'experts</u>	75	
<u>VII. Conclusions</u>	77	79-86
<u>Tableaux</u>		
Tableau 1 : Prix des produits agricoles à la production dans les pays de la C.E.E.	2	
Tableau 2 : Les points de départ et les résultats principaux des comparaisons globales de situations présentes	18	

	<u>Pages</u>	<u>Paragrapes</u>
Tableau 3 : Hypothèse concernant les prix agricoles à la production dans la République fédérale d'Allemagne	32	
Tableau 4 : Schéma des rapports entre les prix des porcins et les prix des céréales	33	
Tableau 5 : Principaux résultats du calcul global d'après modèle dans le travail [11]	49	
Tableau 6 : Répartition des sources de revenu principal ou de subsistance principale de propriétaires masculins d'exploitations agricoles et des membres de leurs famille	62	

I. Dans la formation du marché agricole commun et la réalisation de la politique agricole commune de la Communauté économique européenne, le niveau futur des prix agricoles revêt une grande importance, sinon une importance décisive. Cette question occupe donc une large place dans les discussions relatives à la politique agricole, notamment depuis que la Commission de la C.E.E. a fait des propositions en vue d'un rapprochement des prix des céréales qui varient beaucoup selon les pays.

Animés d'un désir commun de donner à ces discussions des bases concrètes, M. W. Schwarz, ministre fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts, et M. S.L. Mansholt, vice-président de la Commission de la C.E.E., sont convenus, au début de l'année 1961, de confier l'élaboration d'une expertise à un comité composé d'hommes de science.

II. L'expertise devait contenir une appréciation critique des études dont la question avait déjà fait l'objet, et notamment, de la valeur des résultats de ces études, compte tenu des questions posées, de la méthode employée et des données numériques utilisées.

L'expertise devait en outre montrer comment le comité d'experts évalue et juge les effets que pouvait avoir le développement progressif de la Communauté économique européenne et de la politique agricole commune, et notamment une baisse du niveau des prix agricoles allemands dans le cadre du rapprochement des prix agricoles des Etats membres, sur l'évolution des revenus dans l'ensemble de l'agriculture ouest-allemande et dans ses différents secteurs.

III. Ont été appelés à faire partie du comité d'experts :

par M. Schwarz : les membres du conseil consultatif scientifique du ministère fédéral de l'agriculture :

le professeur A. Hanau	Université de Göttingen
le professeur H. Niehaus	Université de Bonn
le professeur R. Plate	Institut de recherches agricoles Braunschweig-Völkenrode
le professeur E. Woermann	Université de Göttingen

par M. Mansholt : les conseillers scientifiques de la Commission de la C.E.E. :

le professeur M. Bandini Université de Pérouse
le professeur H. Moeller Université de Munich
le professeur H. Iriebe Université de Francfort-sur-le-Main
le professeur D.B. Schouten Université de Tilburg

Le secrétariat du comité d'experts a été assuré par des fonctionnaires du ministère fédéral de l'agriculture et de la Commission de la C.E.E.

IV. Les tâches du comité d'experts ont été précisées par M. Schwarz et par M. Mansholt lors de la réunion constitutive qui s'est tenue à Bonn, le 6 mars 1961.

Les réunions de travail du comité ont été les suivantes :

les 6 et 7 mars 1961	à Bonn, aussitôt après la réunion constitutive
les 25 et 26 mai 1961	à Bruxelles
les 14 et 15 juillet 1961	à Bad Soden
les 20 et 21 septembre 1961	à Margarethenhöhe (Siebengebirge)
les 16,17 et 18 novembre 1961	à Francfort-sur-le-Main
les 16 et 17 février 1962	à Margarethenhöhe (Siebengebirge)
les 7 et 8 juin 1962	à Bruxelles.

Le texte de l'expertise a été établi sous la forme ci-après et adopté à l'unanimité lors de la réunion qui s'est tenue à Bruxelles les 7 et 8 juin 1962.

I. LES TACHES A ACCOMPLIR

L'alignement des prix agricoles à l'intérieur de la C.E.E. ("baisse des prix des céréales ")

1. Au cours des cent dernières années, l'agriculture a connu des conditions économiques très diverses et a, par suite, évolué différemment dans chacun des six pays de la Communauté économique européenne. Les différentes politiques suivies par les divers Etats en matière de commerce extérieur agricole ayant plus ou moins limité les relations entre leurs marchés agricoles, il en est résulté, en ce qui concerne le niveau des prix agricoles, des différences sensibles entre les pays de la Communauté (cf. tableau 1) et, par tant, dans le degré d'utilisation de leur potentiel de production agricole.
2. Lorsque - conformément aux objectifs du traité de Rome - les frontières économiques auront été progressivement supprimées entre les six pays et qu'en même temps une protection commune aura été créée en matière de commerce extérieur, les conditions de vente et les prix des produits agricoles s'égaliseront dans ce territoire, car un marché commun implique un niveau commun des prix des produits agricoles. A la fin de la période de transition, les prix à la production n'accuseront plus que des différences résultant des frais de vente.
3. Le niveau auquel doit être effectué l'alignement des prix agricoles du marché commun n'a encore fait l'objet d'aucune décision. La Commission de la C.E.E. a seulement proposé que les prix fixés à l'échelon national pour les produits de base (blé, orge fourragère, betteraves sucrières) soient tout d'abord rapprochés en les réduisant progressivement dans les pays à prix élevés et en les relevant de la même manière dans les pays à bas prix. Cette proposition se fonde manifestement sur la conception suivante :

Tableau 1 : Prix des produits agricoles à la production (1) dans les pays de la C.E.E. en 1958/59 (en DM par quintal)

	Bovins de boucherie	Porcins de boucherie	Lait		Oeufs	Orge (fourragère)	Blé (tendre)
			tel que	à 3,7 % de matières grasses			
BELGIQUE	170	186	25,0	(4) 30,4	301	31,8	39,1
ALLEMAGNE (R.F.)	193	241	33,3	32,3	322	37,4	42,1
FRANCE	167	205(2)	26,0	28,5	264	23	28,8
ITALIE	216	231	31,5	32,8	333	30,9(3)	42,5
LUXEMBOURG	201	252	37,9	37,9	-	-	47,5
PAYS-BAS	193	198	31,0	31,0	215	27,4	31,9

(1) Prix perçu - valeur moyenne de toutes les qualités des produits considérés.

(2) Première qualité seulement, Paris (La Villette).

(3) Pour toutes les qualités d'orge ; à titre de comparaison, les prix du maïs (qui est en Italie la principale céréale secondaire) ont été de 29,15 DM en 1958/59 et de 28,18 DM en 1959/60.

(4) La conversion du prix du lait quelle que soit sa teneur en matières grasses (lait tel quel) en prix du lait d'une teneur en matières grasses de 3,7 % a été effectuée sur la base du prix du beurre pour l'Allemagne, la France et l'Italie et directement sur la base du prix du lait pour les autres pays.

Source : C.E.E., Direction Générale de l'Agriculture, division "Bilans et Etudes", série B n° 2, juin 1961.

- Les rapports, sur les marchés mondiaux, entre les prix agricoles et les autres prix ne subiront pas de modification sensible dans un délai prévisible ;
- Compte tenu du degré élevé d'auto-alimentation atteint par la Communauté pour les produits agricoles les plus importants, et compte tenu des possibilités de manipulation existantes, l'équilibre entre la production et la demande n'est possible qu'à un niveau des prix agricoles qui, s'il peut être plus élevé que le niveau français, sera nécessairement inférieur au niveau allemand actuel ;
- L'alignement des prix doit se faire en commençant par les produits de base stockables, car les prix de ces produits, qui ont été jusqu'à présent manipulés par les gouvernements des Etats membres et continueront à l'être dans la C.E.E., déterminent, dans une large mesure, le niveau des prix agricoles.

4. Il convient, à ce propos, de faire les remarques suivantes :

- Sur le marché mondial, la situation est actuellement caractérisée en ce qui concerne les produits agricoles, par une pression de l'offre et des prix peu élevés. Il n'est bien sûr pas exclu que cette situation se trouve modifiée à la longue par le fort développement des populations autres que celles de l'Europe occidentale et pour d'autres raisons qu'il est impossible d'exposer en détail ici. Pour le proche avenir, on ne peut cependant discerner - à supposer que l'évolution se poursuive dans la paix - aucun signe avant-coureur d'un changement fondamental de la situation du marché mondial ;
- Même si l'on voulait aligner les prix agricoles du marché commun sur les prix allemands actuels, il ne suffirait pas d'élever au niveau allemand - à l'aide d'une protection en matière de commerce extérieur et, si nécessaire, d'achats de soutien et de subventions à l'exportation - les prix de produits de base stockables tels que les céréales et le sucre. Les prix de tous les autres produits agricoles importants, notamment ceux des produits d'origine animale, devraient être portés à un niveau correspondant, soutenus avec une même efficacité et protégés contre la concurrence étrangère. Cette conséquence résulte de l'interdépendance entre les prix des produits agricoles et

de la nécessité d'empêcher que ne s'instaure une structure absurde des prix agricoles, c'est-à-dire des relations de prix entre les céréales, d'une part, et les produits d'origine animale, de l'autre. Une telle structure encouragerait outre mesure la production des céréales et détériorerait la rentabilité de la production animale. Ainsi se trouverait amorcée une évolution qui ferait de l'Europe, région à peuplement dense et hautement industrialisée, un territoire excédentaire en céréales et déficitaire en produits d'origine animale.

- Pour étendre les prix allemands des céréales aux autres pays du Marché commun, il faudrait nécessairement élever l'ensemble des prix agricoles au niveau allemand. Les pays à bas prix devraient alors procéder à une hausse considérable de leurs prix agricoles. Il n'est pas encore possible de prévoir avec certitude, quelle serait dans ces pays, notamment en France, l'ampleur de la réaction de la production. Il est toutefois très vraisemblable que la production s'accroîtrait fortement et que la limite de l'auto-provisionnement, qui est déjà atteinte ou presque dans la C.E.E., pour la plupart des produits agricoles importants, serait dépassée. Abstraction faite de ces éventuelles répercussions sur l'ensemble de la production agricole, une élévation des prix agricoles dans les pays membres actuels au niveau allemand d'aujourd'hui aurait de graves conséquences pour l'ensemble de l'économie de ces pays.
- Même si l'on choisit pour les prix un niveau moyen, il sera toujours nécessaire de faire appel aux possibilités de manipulation existantes pour équilibrer la production et la consommation (y compris le commerce extérieur) et maintenir les prix agricoles à ce niveau. L'alignement des prix à un niveau moyen paraît devoir suffire à donner des impulsions additionnelles à la production agricole de la Communauté. Les pays à bas prix, dont les prix se trouveront ainsi améliorés, ne tarderont pas à utiliser davantage leur potentiel de production.

C'est ce que fera notamment la France qui, à elle seule, possède 46 % de la superficie agricole de la Communauté et où les conditions naturelles de la production agricole ne sont nullement défavorables. Inversement, il n'y a guère lieu de s'attendre que les pays et les régions dont les possibilités de vente et les prix subiront une détérioration réduisent leur production agricole. Ils commenceront par épuiser toutes les possibilités de rationalisation auxquelles il n'a pas encore été fait appel.

5. Il ressort de ce qui précède que le problème des prix des céréales ne peut être traité isolément. Le comité d'experts prendra donc en considération l'ensemble du niveau des prix agricoles et examinera les effets des changements des rapports de prix externes et internes sur les processus d'adaptation et la formation des revenus dans l'agriculture. Les rapports de prix externes sont en l'occurrence les rapports entre les prix des produits agricoles, d'une part, et ceux des moyens de production, des services et des biens de consommation non agricoles, d'autre part, et les rapports de prix internes, ceux entre les prix des divers produits agricoles.

Comme les prix de la plupart des produits agricoles dépendent directement ou indirectement des prix des céréales manipulés par l'Etat, l'établissement dans la C.E.E. d'un niveau commun des prix agricoles doit être amorcé par un alignement des prix des céréales. Dans la République fédérale qui, dans le cadre de la C.E.E., est un pays à prix agricoles relativement élevés, un alignement des prix des produits agricoles de base sur un niveau moyen tel que celui qui a été proposé par la Commission de la C.E.E. conduit à une baisse des prix agricoles.

6. Dans le cas des baisses supposées des prix agricoles, il s'agit surtout de baisses nominales. Leur importance économique dépend cependant en premier lieu de l'évolution des autres prix de l'économie nationale. En effet, si ceux-ci subissaient une baisse égale à celle des produits agricoles, il n'en résulterait dans l'ensemble aucune modification réelle pour l'agriculture allemande, car ce qui est important pour elle, c'est le rapport

entre les prix agricoles et ceux de tous les autres biens et services qui détermine la valeur réelle de son revenu nominal. Le comité d'experts entend par "baisse des prix agricoles" une modification des termes d'échange existant entre les produits agricoles et les biens et services non agricoles, c'est-à-dire une baisse "réelle" des prix agricoles qui peut résulter tant d'une baisse nominale des prix agricoles, le niveau général des prix restant stable, que du maintien au même niveau des prix nominaux des produits agricoles en cas de hausses éventuelles du niveau général des prix. L'apparition effective d'une telle baisse réelle ne dépend pas seulement des modifications de prix agricoles nominaux opérées par l'Etat, mais aussi des variations éventuelles des autres prix à l'intérieur de l'économie nationale.

Le comité d'experts n'a pas examiné en détail quelles devraient être les conditions dans l'ensemble de l'économie et dans l'agriculture pour que, malgré une baisse nominale des prix agricoles, une baisse réelle des prix ne se produisît pas ou même se transformât en une hausse réelle au cours de l'évolution ultérieure. Il estime que l'alignement des prix agricoles à l'intérieur du marché commun se traduira vraisemblablement par une baisse réelle des prix agricoles et qu'il lui appartient d'en examiner les effets sur les revenus de l'agriculture allemande. Pour autant que le comité d'experts fonde ses considérations sur des calculs d'après modèle (cf. section IV), il est supposé que les prix agricoles allemands diminueront dans une mesure qui fera l'objet d'une explication ultérieure (cf. par. 33 à 39) et que le niveau des prix de tous les autres produits restera inchangé (niveau constant des prix). Cette hypothèse facilite la représentation des phénomènes étudiés car elle permet de travailler sur la base d'un critère d'appréciation invariable.

La baisse des prix agricoles et les revenus de l'agriculture

7. Depuis que la Commission de la C.E.E. a proposé de réduire progressivement les prix du blé, de l'orge et des betteraves sucrières en république fédérale d'Allemagne dans le cadre des mesures tendant à l'établissement d'un niveau commun des prix agricoles, la discussion publique a abouti à la conclusion qu'une "baisse des prix agricoles" entraînerait purement et simplement une détérioration des revenus de l'agriculture".

En fait, c'est là une simplification inadmissible.

C'est pourquoi le comité d'experts croit devoir expliquer tout d'abord - et ce sera le fondement de son expertise - dans quels contextes se situent les problèmes posés par la "baisse des prix agricoles" et les "revenus", et examiner quelles méthodes peuvent permettre d'évaluer quantitativement les interactions entre les deux.

8. En tant que secteur de la production, l'agriculture peut être tout d'abord envisagée comme une grande exploitation ("ferme fédérale") qui vend ses produits sur les marchés, dans la mesure où ils ne sont pas consommés par les agriculteurs eux-mêmes, et achète à la place sur d'autres marchés, d'une part, des moyens de production et, d'autre part, des biens de consommation. Le revenu de cette exploitation ("ferme fédérale") est déterminé par les volumes et les prix de la production et des moyens de production. Il s'obtient en déduisant de la recette d'exploitation, c'est-à-dire de la somme de tout ce qui a été obtenu, tant en espèces qu'en nature, le total des dépenses d'exploitation (sauf les salaires), y compris les amortissements et les impôts assimilés aux frais généraux. La différence est appelée "revenu de l'exploitation" et correspond à peu près à la notion de valeur ajoutée dans la comptabilité nationale. En d'autres termes : le revenu de l'exploitation représente la somme d'argent qui revient à toute personne participant par la fourniture de la terre, du travail, du capital, et de prestations d'entrepreneur à la production de biens d'une exploitation et constitue son revenu.

Cette définition du "revenu" ne permet pas de résoudre par un simple calcul du manque à gagner le problème des effets d'une baisse des prix à la production sur le revenu.

9. La politique agricole définie dans ses grandes lignes à l'art. 1er de la loi relative à l'agriculture de la République fédérale, et à l'art. 39 du traité de la C.E.E. n'est cependant pas orientée vers le développement de la valeur ajoutée globale (revenu d'exploitation) de l'agriculture en tant que branche de l'économie, mais vers l'amélioration de la productivité et, par suite, du revenu par personne de la population occupée dans l'agriculture.

10. Pour un revenu global d'exploitation donné (valeur ajoutée), le revenu agricole par personne est déterminé par le nombre des personnes occupées dans l'agriculture. Dernièrement, ce nombre a considérablement diminué, de sorte que le revenu par personne s'est accru davantage que l'ensemble de la valeur ajoutée.

L'accroissement du volume de la valeur ajoutée restant faible, l'amélioration du revenu d'exploitation par travailleur intervenue dans la République fédérale entre 1951/52 et 1958/59 a reposé en majeure partie sur l'augmentation de la productivité du travail et sur la diminution concomitante du nombre des personnes occupées dans l'agriculture. Durant cette période, les prix agricoles sont restés stables dans l'ensemble ; les quelques améliorations survenues en matière de prix ont résulté surtout d'une forte protection en matière de commerce extérieur et de subventions. Pour se faire une idée de ces processus, il faut tenir compte des relations qui existent entre le nombre des travailleurs occupés à temps plein dans l'agriculture, l'évolution de la demande de denrées alimentaires, compte tenu du commerce extérieur des produits agricoles, la productivité technique du travail dans l'agriculture et dans les autres secteurs de l'économie, les prix agricoles réels dépendant de cette productivité. La valeur ajoutée globale et le revenu par personne de l'agriculture ne sont donc pas indépendants l'un de l'autre, mais déterminés tous deux par les facteurs susmentionnés.

Il résulte de ces considérations, que c'est dans le cadre du développement de l'ensemble de l'économie nationale, c'est-à-dire d'une comparaison dans l'avenir qu'il faut situer et examiner les effets du Marché commun, notamment ceux d'une baisse des prix agricoles sur les revenus de l'agriculture de l'Allemagne occidentale (cf. par. 13).

11. De telles études effectuées au moyen de calculs sur la "ferme fédérale" ne font toutefois qu'indiquer comment les revenus agricoles évolueront probablement en moyenne dans la République fédérale. En interprétant les résultats, il faut tenir compte du fait que,

dans les différentes exploitations, les revenus individuels s'écartent sensiblement de la valeur moyenne. Des écarts, par rapport au revenu moyen et à l'évolution de celui-ci, se présentent :

- pour la catégorie des propriétaires d'exploitation et des membres de leurs familles, d'une part, et celle des ouvriers agricoles, d'autre part ;
- pour diverses dimensions et types d'exploitations ;
- pour diverses localisations naturelles et économiques.

De plus, les différences relatives aux capacités physiques et intellectuelles des chefs d'exploitation et de leurs collaborateurs sont à l'origine d'écarts par rapport à la moyenne. Ce fait est d'ailleurs confirmé par les résultats d'exploitation publiés dans les "rapports verts" et qui révèlent des écarts sensibles à l'intérieur de catégories comprenant des exploitations analogues.

II. LES METHODES D'ENQUETE

12. La question des effets d'une baisse des prix agricoles peut être présentée sous des formes très diverses. On peut, par exemple, la poser ainsi :

Quels seraient actuellement les revenus de l'agriculture allemande si le niveau plus bas des prix agricoles s'appliquait dès aujourd'hui ?

La comparaison de la réponse à cette question avec les conditions effectives actuelles donne une première idée des effets comptables de la baisse des prix agricoles. Il s'agit en l'occurrence d'une comparaison de situations concernant le présent, que l'on peut appeler, pour plus de brièveté, "comparaison de situations présentes".

13. Le résultat d'une telle comparaison de situations présentes reste toutefois insuffisant dans la mesure où l'on ne sait pas comment la baisse des prix agit sur l'évolution future du revenu agricole (cf. par. 10). Cette action peut être atténuée par l'évolution qui s'accomplit dans l'agriculture et dans l'ensemble de l'économie, surtout si la baisse du niveau des prix agricoles ne se fait pas en une seule fois, mais se répartit sur une période assez longue. L'évolution de la demande de denrées alimentaires, la productivité technique de l'agriculture et le nombre des personnes occupées dans l'agriculture jouent alors un rôle décisif dans la formation des revenus agricoles. Cette évolution est elle-même influencée par la création du Marché commun (effet de l'intégration).

Par conséquent, la question formulée au paragraphe 12 n'est pas suffisante. Il faut répondre à deux autres questions dans le cadre d'une "comparaison de situations futures".

Que deviendraient à l'avenir les revenus de l'agriculture allemande, si un niveau moins élevé des prix agricoles était appliqué à partir d'aujourd'hui ou d'une autre date à préciser ?

Que deviendraient à l'avenir les revenus de l'agriculture allemande si, la C.E.E. n'ayant pas été créée, la baisse du niveau des prix agricoles n'avait pas lieu ?

Seule une comparaison des réponses à ces deux dernières questions permet d'apprécier les effets durables d'une baisse des prix agricoles au fur et à mesure de la formation d'un marché agricole commun, sur les revenus de l'agriculture de la République fédérale.

Cependant, étant donné que, comme il a déjà été dit, les revenus sont aussi caractérisés par de notables disparités à l'intérieur de l'agriculture, il faut, pour répondre complètement à la question posée, examiner aussi quelles répercussions pourraient affecter les possibilités de formation des revenus dans les exploitations de différents types et de différentes dimensions, ainsi que dans différentes localités, et si, par suite, les disparités existant à l'intérieur de l'agriculture s'accroîtraient ou diminueraient, et dans quels secteurs se produirait cet accroissement ou cette diminution (cf. section VI).

14. Les études relatives à la question soumise au comité d'experts peuvent être classées comme suit :

a) D'après le point de départ

- Comparaison de situations présentes examinant quels seraient aujourd'hui les revenus de l'agriculture si le niveau moins élevé des prix agricoles existait déjà ;
- Comparaison de situations futures où l'évolution des revenus agricoles est étudiée dans le cadre de l'évolution générale de l'économie avec et sans baisse des prix agricoles et avec et sans Marché commun.

b) D'après la différenciation

- Etudes globales montrant les effets d'une baisse des prix agricoles sur les revenus de l'ensemble de l'agriculture ("ferme fédérale") ;

- Etudes différenciées où l'on s'efforce d'évaluer les effets sur les différentes exploitations agricoles en fonction de leurs dimensions, de leur type et de leur localisation.

15. Les comparaisons de situations présentes et les comparaisons de situations futures ne peuvent être effectuées que sous la forme de calculs d'après modèle. Ces calculs ne sont cependant pas des prophéties. Il ne peut s'agir d'autre chose que de faire des pronostics sur des situations et des évolutions possibles, et d'énoncer et d'expliquer les conditions et les hypothèses (hypothèses de travail) qui les laissent prévoir.

Toutes les grandeurs qui interviennent dans le calcul d'après modèle doivent être exprimées en chiffres, donc quantitativement, même lorsque l'on ne dispose à cet effet que de notions approximatives et vagues. Mêmes les valeurs absolues des chiffres de départ importants du calcul d'après modèle qui se rapportent à des années passées ne doivent être considérées que comme indicatrices d'un ordre de grandeur et n'être utilisées qu'avec de grandes réserves. Ainsi la valeur de la production de l'agriculture englobe tous les produits agricoles, mais il est impossible d'établir une distinction nette entre ceux qui sont produits par l'agriculture au sens étroit du terme, d'une part, et ceux qui proviennent de producteurs non agricoles ou pour qui l'agriculture est une activité d'appoint, d'autre part. A cet égard, la classification des moyens de production et de la main-d'oeuvre présente de plus grandes incertitudes encore.

16. Par conséquent, bien qu'ils soient exprimés en chiffres, les résultats des calculs d'après modèle ne peuvent fournir qu'un aperçu de l'orientation et de l'intensité d'une baisse des prix agricoles sur les revenus de l'agriculture de la République fédérale. L'emploi direct de ces chiffres, sans explication sur les hypothèses et les situations dont ils ont été déduits, conduit la plupart du temps à des représentations fausses. Des modèles élaborés avec un esprit critique par des experts permettent cependant d'approfondir la compréhension des situations. Ils donnent aussi des indications sur la façon dont les exploitations agricoles peuvent faire face aux difficultés probables, ainsi que sur les points où la politique agricole doit intervenir et sur les mesures qui sont susceptibles d'être appliquées avec succès.

III. APPRECIATION DES ETUDES ANTERIEURES

17. Aussitôt après la signature du traité de la C.E.E., les agronomes allemands ont signalé dans des publications que, dans un Marché commun, le niveau des prix agricoles serait probablement moins élevé que le niveau allemand actuel. Ils ont également essayé d'évaluer les effets probables d'éventuelles baisses des prix sur la situation économique de l'agriculture allemande, afin de fournir des indications quant aux mesures de politique agricole qui, dans un tel cas, pourraient faciliter l'intégration de l'agriculture allemande dans le Marché commun. Les agronomes se sont ainsi trouvés devant des problèmes de méthodes difficiles et en partie nouveaux. Des procédés plus parfaits n'ont été mis au point que peu à peu.

18. Le comité d'experts a examiné attentivement un certain nombre de ces études. Parmi les travaux disponibles, il a choisi, sans prétendre être complet, celles dont il a été davantage tenu compte dans la discussion publique et qui ont été effectuées à l'aide de méthodes scientifiquement vérifiables. L'appréciation des travaux porte sur :

- les objectifs des études,
- leur point de départ méthodique,
- les diverses hypothèses sur lesquelles elles reposent,
- la valeur des résultats quantitatifs obtenus.

Le comité d'experts a analysé onze études (en allemand n.d.t.), qui ont été classées ci-dessous dans l'ordre de leur élaboration ou de leur parution :

- 1) Weinschenck, G : De l'influence d'une baisse des prix des céréales fourragères sur les recettes et les revenus de l'agriculture de l'Allemagne occidentale. Document destiné au conseil consultatif scientifique du ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts, juillet 1957.

- 2) Plate, R. : Effets d'une baisse des prix des céréales fourragères sur la situation économique de l'agriculture de l'Allemagne occidentale. "Agrarwirtschaft", 7ème année(1958), p. 301 à 313.
Grupe, D.
- 3) Rehwinkel, E. : Des milliards risquent d'être perdus. "Deutsche Bauernzeitung", n° 32 du 7/8/1958.
- 4) Engel, E. : Politique agricole et marchés agricoles dans la CEE, Hambourg et Berlin, 1959.
Dansmann, H. :
- 5) Padberg, K. : Hypothèses relatives aux variations des prix à l'intérieur de la CEE et aux effets de ces variations sur les revenus de l'agriculture. Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts, réimpression du 16/2/1960.
Richnow, H. :
- 6) Woermann, E. : Les problèmes de l'organisation d'exploitation considérés sous l'angle du Marché commun. "Agrarwirtschaft" 9ème année (1960), p. 104 à 118.
Voir notamment la section III, p. 109 à 111.
- 7) Conseil consultatif scientifique du ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts : Effets des propositions de la Commission de la CEE concernant la politique agricole commune sur les revenus de l'agriculture dans la République fédérale ; juillet 1960, photocopié.
- 8) Priebe, H. : Effets des variations de prix sur les fermes et les dimensions dominantes des exploitations dans la structure agricole de la république fédérale d'Allemagne ; juillet 1960, photocopié.
Koch, J. :
- 9) Niehaus, H. : L'agriculture dans la CEE. Exposé autonome 1960, photocopié.
- 10) Plate, R. : La croissance économique, le Marché commun et la crise structurelle de l'agriculture. Exposé fait le 12/12/1960 à l'assemblée générale des cercles d'essais et de consultations (Versuchs und Beratungsringe) du ressort de la chambre d'agriculture de Hanovre. Photocopié.
- 11) Plate, R. : L'agriculture dans le cadre des changements structurels de l'économie nationale. Analyse de la période d'après-guerre dans la république fédérale d'Allemagne et tentative de prévision des effets
Woermann, E.
Grupe, D.

du Marché commun "Agrarwirtschaft" numéro spécial (n° 14), Hanovre 1962.

Dans la suite du texte, ces études sont désignées par le chiffre correspondant placé entre crochets.

19. Les objectifs des études étaient la plupart du temps en rapport avec l'état de la discussion publique. Etroitement limités au début, ils sont devenus par la suite de plus en plus vastes.

Ainsi, les premiers travaux, notamment les études [1] et [2] se proposaient surtout d'exposer l'interdépendance des prix agricoles qui étaient en principe connus des experts, mais en partie négligés dans la discussion publique, de la fonder point par point et d'indiquer les effets des variations de prix des produits agricoles de base. En effet, il était en général question dans le public, non de l'alignement - c'est-à-dire, en ce qui concerne l'Allemagne, de la baisse - du niveau des prix agricoles mais simplement d'un alignement (d'une baisse) des prix des céréales, et ce fait avait été fréquemment à l'origine de la conception erronée selon laquelle il n'aurait été question que d'une modification des prix des céréales, tous les autres prix agricoles restant plus ou moins inchangés.

L'étude [2], en particulier, s'est proposée un autre objectif, lui aussi étroitement limité, qui consistait à corriger l'opinion largement répandue que la diminution des prix des produits de transformation d'origine animale aboutirait à un tel développement des ventes que les effets défavorables de la "baisse des prix des céréales" pourraient ainsi se trouver compensés.

Cette étude visait finalement à démontrer qu'une baisse des prix des céréales n'implique pas une véritable réduction des coûts du secteur de la transformation, du moins dans la mesure où celui-ci utilise ses propres fourrages, ce qui est le plus souvent le cas dans la République fédérale.

Les études [3] à [6] et [9] se proposaient d'effectuer un calcul global des effets d'une baisse des prix agricoles sur le produit des ventes (c'est-à-dire sur les recettes et non sur le revenu) de l'agriculture de l'Allemagne de l'Ouest.

L'auteur de l'enquête [9] a tenté de tenir compte, au-delà de la comparaison de situations présentes, de l'importance du développement de la consommation et de la production de produits d'origine animale dû à l'expansion économique. De plus, les travaux [5] à [8] avaient accessoirement ou uniquement pour objet de montrer la dispersion des effets à l'intérieur de l'agriculture allemande.

Seules les deux dernières études, [10] et [11] sont allées plus loin et ont eu pour but de mettre en lumière les répercussions d'une baisse des prix agricoles sur le revenu global de l'agriculture.

20. En fonction du point de départ méthodique au sens du parag. 14, il est possible de classer comme suit les études précitées :

Les études [1] à [7] sont des comparaisons de situations présentes. Elles calculent la mesure dans laquelle le produit des ventes se trouverait réduit si les prix d'un certain nombre de produits agricoles importants étaient soudain amputés d'un certain montant et si les subventions accordées pour le lait étaient supprimées. Comme ces travaux partent du principe que les dépenses d'exploitation (non compris les salaires) demeurent inchangées à l'exception des achats de céréales fourragères importées, le manque à gagner calculé est considéré, compte tenu de la diminution des prix des céréales fourragères importées, comme représentant la perte de revenu. Les travaux [8] et [9] contiennent une évaluation de l'accroissement du produit des ventes qui interviendrait malgré des prix moins élevés si le volume des ventes se développait au rythme de l'évolution de la demande. Pourtant, même dans l'étude [9], il n'est pas tenu compte des dépenses d'exploitation croissantes.

Par ailleurs, dans le cas des travaux [1] à [6] et [9], il s'agit d'études globales.

Les travaux [5] à [8] contiennent des éléments pour une étude différenciée des répercussions d'une baisse des prix agricoles sur différents types d'exploitation.

Les documents [8] et [10], publiés en 1960, contiennent les premiers essais de comparaison de situations futures. Le second de ces deux documents décrit l'influence de "prix C.E.E." plus faibles, dans le cadre

de l'évolution de l'agriculture de l'Allemagne occidentale et par rapport à l'ensemble de l'économie, pendant une période assez longue (1951/52 - 1958/59 - 1965 et 1975). Ainsi a été corrigée l'impression issue d'une interprétation imparfaite des "comparaisons de situations présentes", que la baisse des prix agricoles entraînerait une régression absolue et durable des revenus au-dessous du niveau actuel. Le document [10] contient également la première étude d'ensemble des problèmes concernant les "revenus de l'agriculture" :

- en plaçant en regard du calcul des recettes une évolution des dépenses et en permettant de se faire ainsi une idée de ce que sera le "revenu d'exploitation" de l'agriculture ("ferme fédérale") si les prix agricoles se modifient ;
- en prenant en considération l'évolution du revenu par personne de la population occupée dans l'agriculture.

L'étude [11] constitue une continuation et une amélioration du travail [10]. Elle apporte un nouveau perfectionnement du modèle servant à l'étude globale.

21. Les résultats quantitatifs des comparaisons globales de situations présentes [1] à [6] examinées par le comité d'experts sont indiqués par le tableau 2. Pour porter un jugement sur ces résultats, il faut, comme nous l'avons déjà dit, tenir compte du fait qu'il s'agit uniquement d'une diminution des recettes en espèces (produit des ventes). Pour procéder à une étude comparative des résultats, il est impossible de prendre en considération les études [1] et [3] parce que l'étude [1], qui ne constituait qu'un premier essai, est limitée à quelques produits et parce que la méthode appliquée dans l'étude [3] ne permet d'obtenir qu'une évaluation.

Les résultats des études [2], [4], [5] et [6] correspondent sur des points essentiels. Les différences résultent essentiellement :

- du choix de l'année de base ;

Tableau 2 : Les points de départ et les résultats principaux des comparaisons globales de situations présentes

Auteur	Source	Année de base	Prix indicatifs (1)			Délimitation	Diminution des recettes (en millions de DM)	Economie sur le coût du fourrage (en millions de DM)	Diminution nette (en millions de DM)
			Produits	Au cours de l'année de base	Hypothèses				
1. WEINSCHEK	Doc. pour Conseil scientifique du Min. fédéral de l'Agriculture - juillet 1957	1955/56	Orge	366 DM/t	325 DM/t	Vol. des ventes, uniquement P.d.t., porc et bovin	550	9	10
2. PLATE / GRUPE	"Agrarwirtschaft" 7 (1958)	1957/58	Orge fourragère	362 DM/t	a) 310 DM/t b) 330 DM/t	Vol. des ventes sans le lait ni la production des cultures spéciales	a) 897 946 b) 573 602	154 94	730 - 780 (3) 470 - 500 (3)
3. REHWINKEL	Deutsche Bauernzeitung n° 32 du 7.8.1958	vers 1957/58	Blé Orge fourragère Beurraves sucrières	470 DM/t 362 DM/t 70 DM/t	360 DM/t 300 DM/t 60 DM/t	Prod. totale de cér. p.d. t. et bett. sucr. multipliée par diminution du prix	-	-	1 200
4. ENGEL	La politique agricole et les marchés agricoles dans la C.E.E., 1959	1958/59	Orge fourragère	310 DM/t		Vol. des ventes, sans production des cult. spéc. Pas de régrés sion des prix envisagée pour le lait	1 200	210	env. 1 000
5. FADBERG / RICHNOH	Réimpression du Min. fédéral de l'Agriculture du 16.2.1960	1958/59	Blé Orge fourragère (Lait)	421 DM/t 374 DM/t 0,33 DM/kg	370 DM/t 330 DM/t 0,30 DM/kg	Vol. des ventes, sans prod. des cultures spéciales	1 286	220	1 062
6. WOERMAN	"Agrarwirtschaft" 9 (1960)	1958/59	Blé (Lait)	421 DM/t 0,33 DM/kg	360-380 DM/t 0,29 DM/kg	Vol. des ventes, sans prod. des cult. spéc.	1 450	225	1 225

(1) Prix des produits -clés pris pour caractériser le niveau des prix agricoles et dont les modifications supposées (colonne 6) ont servi à l'évolution des modifications de la plupart des autres prix.

(2) Moins le surplus de recettes résultant du développement des ventes consécutif à la baisse des prix (40 millions de DM).

(3) Cf. remarque 2 (en 1'occurrence 9 et 5 millions de DM).

- en ce qui concerne la baisse du niveau des prix agricoles, d'hypothèses différentes qui s'expriment dans les prix considérés comme "prix indicatifs" pour les céréales (colonnes 4 et 6 du tableau 2) ;
- de l'importance variable attribuée à l'évolution des prix des produits de la spéculation bovine (essentiellement des prix du lait), qui ne sont pas, ou pour ainsi dire pas, affectés directement par la modification des prix considérés comme prix indicatifs pour les céréales.

Dans l'étude [2], l'évolution du prix du lait n'a pas été prise en considération parce que les auteurs ne l'ont pas jugée prévisible et parce qu'en raison des objectifs limités qu'on se proposait (cf. par. 19), il n'était pas nécessaire d'en tenir compte.

Dans l'étude [4], il est supposé que le prix allemand du lait ne se trouverait pas modifié par la création du Marché commun. Entre-temps, les études ont continué à progresser, si bien qu'une baisse des prix du lait de 3 à 4 pfennig par kilogramme a été prise pour base dans les études ultérieures [5] à [7]. L'expertise [7] du comité consultatif scientifique, de même qu'ultérieurement les travaux [10] et [11] constatent que les prix du lait auraient été soumis, dans la République fédérale, à une pression croissante de l'offre, même si le Marché commun n'avait pas été créé.

La baisse des prix du lait qui en serait résultée - ou éventuellement la suppression des subventions laitières -, aurait entraîné, pour le volume des ventes 1958-1959, une diminution comptable des recettes de l'ordre de 500 millions de DM.

Comme les études ont pour objet d'examiner les effets de prix agricoles modifiés sur les produits des ventes, il n'a pas été tenu compte, dans les calculs, de la suppression des subventions accordées pour l'achat d'engrais, mais l'attention a été attirée sur ce point à diverses reprises.

Si les quatre calculs précités étaient tous fondés sur les mêmes hypothèses, à savoir :

- année de base 1958/1959,
- baisse du prix du blé jusqu'à 370 DM/t, et du prix de l'orge fourragère jusqu'à 330 DM/t,
- baisse du prix du lait jusqu'à 300 DM/t,

les comparaisons de situations présentes aboutiraient toutes à la conclusion que le manque à gagner (déduction faite de la diminution du coût des céréales fourragères complémentaires) se situe aux environs de 1 milliard de DM, la perte étant due pour moitié aux prix moins élevés des céréales et des produits en dépendant directement (compte tenu de la dépense moindre pour l'achat de céréales fourragères), et pour moitié à la baisse supposée du prix du lait.

22. En ce qui concerne la valeur de la contribution que les comparaisons de situations présentes, dont il vient d'être question, ont apporté à l'élucidation des problèmes posés, il convient de souligner :

- qu'elles ont mis en lumière, dans la discussion publique, l'interdépendance des prix agricoles et son importance ;
- qu'elles ont montré le caractère erroné de la conception selon laquelle les effets d'une baisse des prix des céréales sur la situation économique de l'agriculture de l'Allemagne occidentale pourraient être compensés, en grande partie, par un développement de la demande de produits de transformation d'origine animale, dû à la baisse des prix, et selon laquelle la baisse des prix des céréales correspond à une amélioration de la rentabilité dans l'industrie de transformation ;
- qu'elles ont montré, pour autant que les études ont tenté d'aller au-delà d'une simple comparaison de situations présentes (comme l'étude [9]), que le développement prévisible du revenu des masses peut encore accroître considérablement la demande de produits de transformation ;
- qu'elles ont pu, par leurs résultats quantitatifs, donner une idée approximative de l'effet purement comptable d'une baisse des prix, et permettre à l'expert de juger plus aisément jusqu'à quel point la capacité d'adaptation de l'agriculture serait mise à l'épreuve par la baisse supposée des prix agricoles ;
- qu'elles ont cependant aussi été à l'origine de méprises et de conclusions erronées dans la discussion publique parce que fréquemment, il n'a pas été dûment tenu compte des hypothèses fortement restrictives que les auteurs avaient toujours nettement mises en évidence. Comme, d'une part, les calculs sont fondés sur les

conditions actuelles de la production et que, d'autre part, ils concernent la situation finale de la baisse des prix des céréales, ces études ont notamment favorisé la conception erronée qu'il se produirait une diminution radicale de la valeur absolue du produit actuel des ventes et donc du revenu. En fait, il y a lieu d'escompter que le développement de la production agricole se poursuivra pendant la période transitoire, si bien que, dans le cas d'une baisse progressive des prix des céréales, il faut s'attendre tout au plus à une diminution passagère et étroitement limitée de la valeur absolue du produit des ventes et du revenu. Une baisse des prix aurait pour effet, en pratique, de retarder la croissance de la valeur de la production de l'agriculture allemande et de provoquer un ralentissement relatif de la progression de ses revenus.

23. Pour apprécier les résultats numériques des comparaisons des situations présentes, il convient de noter que, s'il a bien été tenu compte de l'adaptation des autres prix agricoles aux prix réduits des céréales, il a été supposé qu'en ce qui concerne les productions les rapports quantitatifs resteraient inchangés.

De plus, les considérations relatives à l'effet d'une baisse des prix agricoles sur la répartition du revenu à l'intérieur de l'agriculture de l'Allemagne occidentale n'ont guère dépassé jusqu'ici le stade initial. Il serait cependant nécessaire d'avoir justement à ce sujet des notions plus précises si l'on veut prendre des mesures de politique agricoles propres à faciliter l'adaptation et la conversion des différents types d'exploitations.

La question de savoir ce que deviendraient, dans la République fédérale, les revenus de l'agriculture si les prix agricoles supposés étaient mis en vigueur dans tous les pays de la C.E.E. et si la production de ces pays et la situation du marché de la C.E.E. évoluaient en conséquence n'a été posée dans aucune des études effectuées jusqu'ici.

La valeur des comparaisons de situations présentes est cependant limitée, surtout parce que les effets de la baisse des prix des céréales ne sont pas considérés dans le cadre de l'ensemble de l'évolution économique (cf. par. 12 et 13). Ces comparaisons négligent donc les facteurs qui, dans le passé, ont déterminé l'évolution des revenus de l'agriculture de l'Allemagne occidentale, à savoir :

- le développement de la consommation et de la production, notamment de produits animaux, par suite de l'augmentation de la population et de l'accroissement du bien-être (l'étude [9] faisant exception à cet égard) ;
- l'évolution de la productivité du travail dans l'agriculture et la diminution du nombre des personnes occupées dans l'agriculture.

Les travaux effectués entre-temps sur la base de méthodes plus perfectionnées, notamment l'étude [11], répondent déjà beaucoup mieux aux problèmes posés que les comparaisons de situations présentes.

Le comité d'experts a fondé principalement ses considérations sur le modèle établi dans cette étude qui esquisse l'évolution future de l'agriculture et dont les premiers projets lui ont été aimablement communiqués. Comme le comité d'experts n'était pas en mesure d'effectuer lui-même des calculs étendus, il s'est contenté d'un examen détaillé des bases méthodologiques des premières estimations. Il n'a pas eu connaissance du texte définitif de l'étude [11] qui a été publiée entre-temps.

IV. UN MODELE POUR LA COMPARAISON GLOBALE DE SITUATIONS FUTURES

Les fondements de la construction du modèle

24. Le modèle de calcul global du rapport et des dépenses est fondé sur une analyse de l'évolution de l'agriculture de l'Allemagne occidentale au cours des années cinquante (1951/52 à 1958/59). Cette période a été caractérisée par une croissance extraordinaire de l'économie. Au cours des sept années considérées, le produit national brut s'est accru d'environ 60 %. Le taux d'accroissement annuel moyen du produit national brut à prix constants s'est situé entre 7 et 8 % et, par habitant, entre 6 et 7 %.
- Cette forte croissance de l'économie a essentiellement influencé l'agriculture de deux façons :
- par le développement de la demande de produits agricoles,
 - par le développement de la demande de main-d'oeuvre dans les secteurs non agricoles, l'augmentation consécutive des salaires dans ces secteurs, l'augmentation des salaires de la main-d'oeuvre agricole non familiale et le désir de revenus plus élevés qu'ont par suite éprouvé les propriétaires d'exploitations eux-mêmes et leur main-d'oeuvre familiale.
25. Au cours de ces années (1951/52 à 1958/59), la consommation globale de denrées alimentaires, calculée en équivalent céréales, s'est accrue d'environ 30 % (soit environ 13 millions de tonnes d'équivalent céréales). Cet accroissement a porté surtout sur les produits d'origine animale. Tandis que la consommation se développait ainsi, l'agriculture allemande a pu accroître sa production d'environ 25 % (soit environ 9,4 millions de tonnes d'équivalent céréales) (1) grâce à un soutien efficace de l'Etat dans les domaines de la politique de marché et de la politique des prix (protection en matière de commerce extérieur et subventions).

(1) Sur ce total, 3 millions de tonnes d'équivalent céréales ont toutefois été produites à partir d'aliments du bétail importés. Au total, la consommation supplémentaire de 13 millions de tonnes d'équivalent céréales a été couverte par des importations de denrées alimentaires et d'aliments du bétail à raison d'environ 6,6 millions de tonnes d'équivalent céréales.

Au cours de la même période (1951-1958), les salaires agricoles fixés par voie de conventions collectives ont augmenté de plus de 50 % et les dépenses brutes moyennes effectives par travailleur non familial occupé à plein temps se sont accrues de plus de 70 %. Alors que la demande de produits agricoles et le volume de la production agricole se développaient modérément, l'agriculture devait donc obtenir un revenu par personne augmentant à un rythme beaucoup plus rapide (valeur ajoutée par personne). Elle a été aidée dans cette tâche par le fait que le rapport entre les prix lui a été nettement favorable, ainsi que par les subventions accordées pour le lait et les engrais, qui ont joué un rôle important à partir du milieu des années cinquante (cf. par. 10).

26. Les rapports entre les prix étant ce qu'ils étaient, c'est grâce aux processus d'adaptation décrits ci-dessous que le revenu par personne de la population occupée dans l'agriculture a pu suivre, au moins relativement, le rythme de l'évolution du revenu dans les autres secteurs :

- augmentation du volume de la production d'environ 4 milliards de DM alors que le volume des dépenses pour l'achat d'engrais commerciaux, de produits phyto-sanitaires et d'aliments du bétail additionnels s'accroissait simultanément de 2 milliards de DM ;
- reconversion du système de travail : le nombre des travailleurs à plein temps a été réduit d'environ 1 million, tandis que le volume annuel des dépenses courantes afférentes au matériel, à l'énergie et aux bâtiments, augmentait de 1,1 milliard de DM en prix 1951/52. Cette reconversion supposait cependant une amélioration notable des disponibilités financières : les investissements nets ont atteint environ 5,5 milliards de DM, dont 4,9 milliards pour les machines et le matériel seulement ;
- amélioration des bases de la production au fur et à mesure de l'amélioration de la structure agricole. Ainsi, au cours de la période 1950-1959, le remembrement a porté sur une superficie agricole d'environ 1,5 million d'hectares, et de grands progrès ont été réalisés dans la construction de chemins ruraux et les domaines de l'hydraulique et de la bonification du sol. Les bases de production de nombreuses exploitations se sont ainsi trouvées sensiblement améliorées.

La structure dimensionnelle des exploitations s'est, elle aussi améliorée : d'après les résultats provisoires du recensement agricole de 1960, le nombre des exploitations de 0,5 à 10 hectares a diminué de 364 000 unités depuis l'année 1949. Les terrains libérés ont été, pour la plupart, repris par d'autres exploitations, si bien que le nombre des exploitations de plus de 10 hectares s'est accru.

27. Malgré ces processus d'adaptation, le revenu d'exploitation de l'ensemble de la "ferme fédérale" (valeur ajoutée) ne s'est que modérément accru : en 1958/59, l'accroissement par rapport à 1951/52 était de 26 % en valeur nominale, mais de 17 % seulement à prix constants.

On obtient toutefois une tout autre image si l'on rapporte le revenu d'exploitation au nombre de travailleurs occupés à temps plein. Par travailleur occupé à temps plein, le revenu d'exploitation s'est accru de 74 % en valeur nominale et de 61 % à prix constants, donc davantage que dans la plupart des autres secteurs de l'économie.

Si l'on essaie d'évaluer la part de chacun des facteurs interdépendants qui déterminent l'accroissement, à prix constants, du revenu d'exploitation par travailleur occupé à temps plein - ce qui ne signifie nullement qu'il faille effectuer une analyse causale de l'efficacité des différents moyens de production - on s'aperçoit que, pour la moyenne des quatre années 1955/56 à 1958/59 cet accroissement du revenu d'exploitation par travailleur occupé à temps plein paraît dû, pour plus de la moitié, à la réduction de la main-d'oeuvre, pour à peine un quart, au développement de la production, et pour à peine un autre quart à l'amélioration du rapport entre les prix des produits agricoles et ceux des moyens de production. La satisfaction des désirs croissants des personnes occupées dans l'agriculture, en matière de revenus liés au développement de l'économie, a donc été déterminée d'une manière décisive par les succès remportés dans les domaines de l'organisation et qui ont porté essentiellement sur la suppression d'un million de travailleurs à temps plein et un accroissement simultané de la production ; celle-ci a augmenté du quart bien que le nombre des travailleurs occupés à temps plein ait diminué de près de 30%. Il faut à cet égard tenir compte du fait qu'un excédent de main-d'oeuvre existait au début de cette période, au moins dans

les exploitations de moins de 10 et 5 hectares.

Le modèle

28. Il résulte de l'analyse de ce qui s'est produit au cours des années cinquante, que tout calcul du rapport et des dépenses projeté dans l'avenir doit être fondé, d'une part, sur le développement probable de l'économie et de la population et, d'autre part, sur l'évolution des prix et du progrès technique. Voici le processus du calcul d'après modèle et les hypothèses et évaluations entrant en ligne de compte dans le calcul :

- On a supposé que le niveau des prix reste constant dans les secteurs économiques non agricoles (cf. par. 6) ;
- On a admis des taux d'accroissement autonomes du produit national brut par personne dans une situation de plein emploi ; le développement de la production a fait l'objet d'une estimation (cf. par. 31) ;
- Sur la base de ces hypothèses, on a évalué la consommation de toutes les denrées alimentaires importantes, généralement en tenant compte de l'élasticité par rapport au revenu (cf. par. 32) ;
- Le niveau futur et la structure des prix agricoles ont fait l'objet de deux hypothèses (cf. par. 33 à 39) ; dans les deux cas, il a été admis que les rapports entre les prix des produits agricoles et ceux des autres biens ne subiront pas de modifications essentielles sur le marché mondial (cf. par. 3 et 4) ;
- Il a été admis que les prix des moyens de production agricole d'origine industrielle resteront dans l'ensemble inchangés (cf. par. 40) ;
- La production de l'agriculture allemande et les importations de denrées alimentaires et d'aliments du bétail ont été évaluées à partir de l'évolution de la consommation ; il a été admis que la production du sol (production primaire) continuera de s'accroître pour les rapports de prix admis et que la consommation de denrées alimentaires d'origine végétale se déduit de la production du sol, pour autant que celle-ci est quantitativement et qualitativement suffisante ; pour le reste, la consommation doit être couverte par des importations. Pour l'évaluation de la production et des importations de produits d'origine animale, il a été supposé

qu'en utilisant toutes ses possibilités techniques, l'agriculture allemande est en mesure de maintenir l'essentiel de sa position sur le marché, même si la concurrence avec les autres pays de la C.E.E. joue pleinement; dans la mesure où la production du sol et les sous-produits résultant de la transformation de produits nationaux (lait écrémé, son, etc.) ne suffisent pas les besoins en aliments du bétail doivent être couverts par des importations (cf. par. 41 à 47);

- Le volume des dépenses de l'agriculture pour l'acquisition de moyens de production permettant d'augmenter le rendement d'aliments du bétail additionnels a été déduit de l'évolution de la production. Les dépenses au titre des instruments de travail accessoires et des bâtiments ont fait l'objet d'estimations (cf. par. 48) ;
- La valeur de la production et celle des dépenses correspondantes ont été calculées à partir des quantités estimatives et des prix supposés; la différence entre ces deux grandeurs donne le revenu global d'exploitation (valeur ajoutée de l'agriculture) (cf. par. 50 à 52) .

Le calcul d'après modèle est fondé sur les conditions de l'année économique 1958/59 et s'étend aux années 1965, 1970 et 1975. Les hypothèses et les calculs sont expliqués plus en détail dans les paragraphes ci-dessous. Il y est insisté plus particulièrement sur les hypothèses relatives aux prix et sur les effets des modifications des rapports de prix en raison de leur importance pour les objectifs poursuivis par la présente expertise. Pour les autres hypothèses et déductions, l'exposé a été réduit à l'essentiel, car un examen plus approfondi sortirait des limites de la présente expertise.

29. Pour l'exploitation du modèle, on part du principe que les revenus par personne occupée dans l'agriculture doivent s'accroître en valeur relative dans la même mesure que la moyenne de l'ensemble des revenus de l'économie nationale (revenus escomptés) (cf. par. 49).

Si l'on compare les revenus ainsi escomptés du fait de la croissance de l'économie pour les personnes occupées dans l'agriculture et l'évolution probable du revenu d'exploitation (valeur ajoutée) de l'agriculture, on peut savoir combien de personnes occupées dans l'agriculture (travailleurs occupés à temps plein) pourraient obtenir de tels revenus au cas où les hypothèses admises se réaliseraient, en d'autres termes, quel devrait être l'accroissement de la productivité du travail dans l'agriculture de l'Allemagne occidentale en cas de réalisation des différentes hypothèses relatives aux prix pour que les revenus des personnes occupées dans l'agriculture évoluent, en valeur relative, dans la même mesure que ceux des travailleurs des autres branches de l'économie (cf. par. 53).

30. Le modèle a essentiellement pour objet de montrer les effets d'une baisse des prix agricoles en valeur réelle. Le comité d'experts est conscient du fait qu'il s'agit là d'une méthode d'observation partielle. Elle fournit une image concevable de l'évolution, mais d'autres aboutissements sont cependant possibles. Pour effectuer une analyse globale, il faudrait tenir pleinement compte des interdépendances économiques. Le modèle donne cependant une image suffisante des rapports essentiels entre la croissance de l'économie nationale et la répartition nouvelle de la main-d'oeuvre entre l'agriculture et les autres secteurs.

Hypothèses concernant la croissance de l'économie et de la population

31. En raison du caractère incertain de l'évolution future, l'enquête est fondée sur deux hypothèses relatives aux taux d'accroissement annuel moyen du produit national brut par habitant dans la République fédérale. Ces deux hypothèses permettent de discerner les effets sur la situation de l'agriculture d'une croissance plus rapide de l'économie, quelles qu'en soient les causes :

	<u>1958/59 à 1965</u>	<u>1965 à 1975</u>
I. Faible croissance	3,4 %	2,8 %
II. Forte croissance	4,2 %	3,6 %

Le comité d'experts souligne expressément qu'il s'agit uniquement d'hypothèses revêtant un certain degré de probabilité. Les deux hypothèses supposent que le taux d'accroissement sera plus faible qu'au cours des années cinquante et cependant sensiblement plus fort qu'entre les deux guerres mondiales et avant la première. Les hypothèses relatives aux taux d'accroissement jusqu'en 1965 sont les mêmes que celles qui ont été utilisées dans l'étude intitulée "Les tendances de l'évolution de la production et de la consommation de denrées alimentaires dans la C.E.E." (1).

L'opinion prédominante est que la formation de la C.E.E. entraîne une accélération de la croissance économique. Si on la partage, la comparaison entre les résultats obtenus dans le cas d'une croissance plus forte, d'une part, et dans celui d'une croissance plus faible, d'autre part, offre des fondements importants à l'appréciation de l'effet général de la C.E.E. sur les revenus de l'agriculture allemande.

Les données numériques utilisées en ce qui concerne la population du territoire fédéral en 1965, 1970 et 1975 reposent sur des estimations officielles de l'évolution naturelle de la population et sur l'hypothèse que la République fédérale continuera à bénéficier d'une immigration, beaucoup moins importante cependant qu'antérieurement.

Evaluation de la consommation de denrées alimentaires

32. La consommation probable de denrées alimentaires par personne a été estimée sur la base de l'évolution au cours des années cinquante. A cet effet, on a supposé que les prix réels à la consommation sont restés inchangés. Pour les produits dont la consommation paraît liée au revenu d'une manière nette et mesurable, les évaluations ont été effectuées sur la base de coefficients d'élasticité tirés des analyses de séries chronologiques correspondant aux années 1950/51 à 1959/60. Les évaluations relatives à la consommation des denrées alimentaires dépendant très peu du revenu ont été faites sur la base des tendances actuelles de l'évolution après un examen attentif de toutes les données d'expérience.

(1) Commission de la C.E.E., "Etudes", série agriculture, n° 2
Bruxelles 1960.

Hypothèses concernant le niveau futur des prix agricoles et estimation concernant la structure des prix agricoles

33. L'évolution des prix a été étudiée sur la base de deux hypothèses.

La première (hypothèse I en matière de prix) suppose qu'au fur et à mesure de la formation du Marché commun agricole, les prix des produits de base manipulés par l'Etat, notamment les prix des céréales, seront alignés à un niveau voisin de la moyenne des prix actuellement pratiqués dans les six pays, et que les subventions dont font l'objet les produits et les moyens de production de l'agriculture seront supprimées. Il ne s'agit en fait que d'une hypothèse de travail en vue du calcul du modèle. Il ne s'agit donc, ni d'une proposition de la Commission de la C.E.E. ou du comité d'experts, ni d'une base de discussion acceptée par le gouvernement fédéral allemand.

Dans la deuxième hypothèse (hypothèse II en matière de prix), il est supposé que, la C.E.E. n'ayant pas été créée, les politiques agricoles de marché et de prix sont poursuivies dans le cadre national.

Tous les prix mentionnés sont des prix réels, exprimés en DM et correspondant au pouvoir d'achat de 1958/59. Si le pouvoir d'achat de la monnaie venait à diminuer et, par suite, le niveau général des prix à augmenter - comme cela s'est déjà produit entre-temps dans une certaine mesure - il devrait en être tenu compte dans le modèle en procédant à un relèvement correspondant du montant nominal des prix admis.

Hypothèse I en matière de prix

34. Le point de départ est constitué par un prix à la production moyen dans la République fédérale de 370 DM/t pour le blé (contre 428 DM/t en 1958/59) et de 330 DM/t pour l'orge fourragère (374 DM/t). Une structure des prix à la production a été déduite de ces prix indicatifs hypothétiques qui se situent entre les prix pratiqués dans la C.E.E. par les pays à prix élevés, d'une part, et par les pays à bas prix, d'autre part (tableau 3).

Dans le calcul d'après modèle, il est supposé que le passage aux nouveaux prix s'effectue progressivement et non en une seule fois, et ne se termine qu'en 1970.

Pour des raisons de méthode, il n'a pas semblé opportun de choisir une hypothèse comportant des prix plus élevés parce que la baisse par rapport aux prix 1958/59 aurait alors été si faible que l'appréciation quantitative de ses effets aurait été impossible, les valeurs en jeu se situant au-deçà de la marge d'erreur des estimations nécessaires. La valeur d'un tel calcul d'après modèle serait donc faible.

35. Les estimations relatives aux différents prix indicatifs sont fondées sur les considérations suivantes : les prix des produits du sol ci-après sont affectés par la baisse hypothétique des prix indicatifs (blé, orge fourragère) :

- les autres céréales (seigle, avoine fourragère, orge de brasserie) ;
- les autres produits du sol tels que les betteraves sucrières et les graines oléagineuses, en concurrence avec les céréales dans l'utilisation du sol et non susceptibles par conséquent d'être séparés arbitrairement de la formation des prix des céréales.

Des prix des céréales plus bas agissent, en outre, proportionnellement à la diminution des dépenses représentées par l'achat de céréales nécessaires à la production, sur les coûts et les prix des produits d'origine animale essentiellement obtenus à partir des céréales. Il en résultera surtout une baisse des prix des porcins de boucherie qui, du fait qu'ils ont été jusqu'à présent protégés contre toute importation pouvant exercer une pression sur les prix, se sont trouvés liés dans une certaine mesure aux prix des céréales secondaires en vigueur.

Tableau 3 : Hypothèses concernant les prix agricoles à la production dans la R.F. d'Allemagne

	Prix 1958/59 (1) Hypothèse II en matière de prix	Hypothèse I en matière de prix 1970	Variation des prix : différence entre (1) et (2)	
	DM/t		DM/t	%
	1	2	3	4
Blé	428	370	- 58	- 14
Seigle	385	330	- 55	- 14
Orge de brasserie	427	360	- 67	- 16
Orge fourragère	374	330	- 44	- 12
Avoine fourragère	348	300	- 48	- 14
Légumineuses de consommation	591	510	- 81	- 14
Pommes de terre de consommation	135	135(2)	-	-
Pommes de terre industrielles	95	90(2)	- 5	- 5
Betteraves sucrières	71	62	- 9	- 13
Graines oléagineuses	660	575	- 85	- 13
Fruits, légumes et autres cultures spéciales	il est supposé qu'aucune modification n'intervienne par rapport aux prix de 1958/59			
Bovins	1.925	-	-	-
vaches (3)	1.650	1.485	- 165	- 10
boeufs, taureaux, génisses	2.175	2.175	-	-
Veaux	2.933	2.933	-	-
Ovins (3)	1.576	1.576	-	-
Porcins (3)	2.310	2.130	- 180	- 8
Volailles (3)	2.490	2.490(2)	-	-
Lait de vache	333	300	- 33	- 10
Oeufs	3.220	3.000	- 220	- 7

(1) En 1958/59, les prix ont été en partie influencés par les conditions particulières de la récolte (par exemple, en ce qui concerne les céréales panifiables, degré d'humidité supérieur à la moyenne; en ce qui concerne les fruits et le vin, rendements exceptionnellement élevés); les prix des porcins atteignaient presque le sommet de leur cycle. Ces écarts, dus au hasard, par rapport au niveau normal des prix ont été éliminés par estimation. De plus, il avait déjà été tenu compte de la suppression de la prime à la livraison accordée pour le seigle, ainsi que la baisse des prix fixes du colza (toutes deux intervenues dès 1959).

(2) En établissant cette hypothèse, il a été supposé qu'il se produirait une amélioration sensible de la qualité moyenne.

(3) Poids vif.

D'une manière purement schématique, on peut démontrer comme suit une telle adaptation des prix des porcins à la baisse des prix des céréales :

T A B L E A U 4

Schéma des rapports entre les prix des porcins et les prix des céréales

Cas	Prix de marché des céréales secondaires DM/quintal	Coûts des céréales secondaires pour un besoin supposé s'élevant à 350kg par quintal de poids vif	Prix d'équilibre (marché) des porcins de boucherie pour un coût de transformation de 100 DM (1) par quintal de poids vif (colonne 2 plus 100 DM)	Rapport entre le prix des céréales et celui des porcins (marché)
	1	2	3	4
I	40	140	240	1 : 6,0
II	37	130	230	1 : 6,2
III	33	115	215	1 : 6,5
IV	30	105	205	1 : 6,8
V	27	95	195	1 : 7,2

(1) Y compris les frais engagés pour la commercialisation, les porcelets, les aliments complémentaires, la préparation des aliments, le travail et les bâtiments ainsi que les autres frais.

Les cas I et II reflètent à peu près la situation actuelle en Allemagne, tandis que le cas V est proche de la situation actuelle aux Pays-Bas. Lorsque les céréales secondaires, provenant, tant de la production nationale que d'importations, sont disponibles à un prix déterminé et d'une manière pratiquement illimitée, le niveau des prix des porcins s'adapte quasi automatiquement, de la manière indiquée, à celui des prix des céréales secondaires. Il s'y adapte parce que l'offre de porcins peut être elle-même adaptée sans difficultés majeures à tout accroissement de la demande entrant pratiquement en ligne de compte et que, par suite, les prix de marché des porcins ne peuvent rester longtemps supérieurs aux prix de revient (y compris la marge bénéficiaire) des exploitations à production rationnelle. Ils ne peuvent pas

non plus rester longtemps inférieurs à ces prix de revient ainsi définis, car il en résulterait une restriction de l'offre.

En ce qui concerne les oeufs et la volaille de consommation, la situation est différente en ce sens que les prix de marché allemands actuels sont inférieurs au prix de revient allemand par suite de la libération des importations et du caractère modéré de la protection douanière. C'est pour cette raison qu'une compensation des prix au moyen de subventions a été introduite dans ce domaine par la loi pour l'encouragement de la production allemande d'oeufs et d'animaux de basse-cour (Bundesgesetzblatt I, 1956, p. 239, et 1961, p. 1.081). Dans le Marché commun, cet encouragement se trouvera cependant supprimé lorsque les prix des céréales secondaires qui constituent le facteur le plus important du coût, seront les mêmes dans tous les pays, et lorsque les différences entre les prix des céréales seront compensées lors du calcul des prélèvements applicables aux importations d'oeufs et de volaille.

36. Le nouveau niveau des prix à la production dans le Marché commun n'est caractérisé qu'imparfaitement par les effets discutés ci-dessus, de prix plus faibles pour les céréales. Si l'on veut porter un jugement suffisant du point de vue économique sur la réalisation du Marché commun, il faut aussi tenir compte des effets du Marché commun sur les prix agricoles qui ne sont pas liés directement, ou d'une façon assez lâche seulement, au marché des céréales. Il s'agit notamment des prix des produits de l'élevage des bovins. A cet effet, les hypothèses simplifiées ci-après ont été admises dans le modèle:

Bovins de boucherie. Une baisse des prix de 10 % n'a été admise qu'en ce qui concerne les vaches de boucherie, parce que les prix français et néerlandais se situent sensiblement au-dessous des prix allemands.

Pour les autres bovins de boucherie bien que les prix allemands soient aussi supérieurs à ceux des autres pays membres, on n'a pas admis qu'il y aurait une baisse de prix, car on peut compter que la demande évoluera favorablement et que l'offre fondée sur la production de la C.E.E. n'est pas extensible à volonté. Par ailleurs, la politique commune suivie en matière de commerce extérieur interdit d'admettre une hausse des prix des bovins de boucherie.

En effet, une telle hausse supposerait une politique restrictive en matière de commerce extérieur. Or, la politique de la C.E.E. en matière de commerce extérieur devra laisser des chances de vente aux pays exportateurs au moins pour les produits qui ne peuvent menacer sérieusement la production de la Communauté.

Les prix du lait semblent devoir, selon les estimations établies dans le calcul d'après modèle [11] au sujet de l'évolution de la consommation et de la production, être soumis à l'avenir, dans la République fédérale, à une pression de l'offre. Dans la C.E.E. également, l'existence d'importantes réserves de production, d'une part, et le fait que la consommation ne s'accroît encore que très modérément, d'autre part, font apparaître une tendance à la surproduction du lait.

Dans le Marché commun, l'évolution des prix du lait est en outre déterminée par les faits suivants :

- l'auto-approvisionnement est déjà réalisé en ce qui concerne le lait et les produits laitiers ;
- les subventions laitières seront probablement supprimées dans les pays de la Communauté.

Dans le modèle, il est donc escompté que, pour le lait de vache, le prix de vente à la production sera ramené de 33 à 30 pfennig par kilogramme. Cette diminution de 3 pfennig correspond à peu près au montant actuellement alloué aux producteurs allemands sous forme de prime à la qualité et qui constitue en fait une subvention. La question de savoir si d'autres baisses de prix viendront s'ajouter à celle-ci dépend de l'évolution de la production du lait qui, actuellement, n'est guère prévisible dans les autres pays de la C.E.E. et notamment en France.

Autres produits. Pour quelques produits importants, peu nombreux, tels que les veaux et les ovins de boucherie, etc., il n'est tenu compte d'aucune baisse de prix, soit parce qu'elle n'est pas probable, soit parce que les baisses attendues ne sont guère évaluables et, de toute façon, n'influent pas sur les résultats.

En ce qui concerne les fruits, les légumes et les pommes de terre de consommation, aucune réduction des prix n'a été prise en considération, en raison de l'existence de conditions particulières qui font qu'il est impossible de se risquer à établir des prévisions à long terme.

37. Une analyse plus précise de l'hypothèse I en matière de prix montre que par rapport aux prix de l'année 1958/59 :

- le niveau des prix agricoles dans la république fédérale d'Allemagne baisserait de 6 à 7 % si l'on tenait compte de toutes les **influences** connues résultant de l'évolution dans le Marché commun et qui, sur les marchés allemands, exercent une action sur les prix ;
- une telle baisse des prix agricoles serait due pour moitié environ à la baisse des prix de l'orge fourragère et du blé ainsi qu'à celle des autres prix qui en dérivent directement, et pour moitié à la baisse du prix du lait (cf. par. 36) ;
- les rapports internes entre les prix (cf. par. 43) subirait une modification; les rapports entre les prix des produits d'origine animale et ceux des produits d'origine végétale évolueraient en faveur des premiers.

Hypothèse II en matière de prix

38. Dans l'hypothèse II du calcul d'après modèle, il est supposé que, si la C.E.E. n'avait pas été créée, les prix agricoles de la République fédérale auraient pu être maintenus jusqu'en 1975 au niveau de l'année 1958/59 dans le cadre d'une politique agricole nationale de marché et de prix. Cette hypothèse appelle les remarques ci-après :

D'un point de vue purement technique, il semble possible pour l'essentiel de maintenir les prix agricoles au niveau de 1958/59. Cela suppose, il est vrai, que la structure des prix agricoles soit adaptée à la situation de l'approvisionnement dans la République fédérale ainsi qu'à l'évolution escomptée de la demande, c'est-à-dire que les rapports entre les prix des divers produits devraient se modifier en partie. Ainsi, il faudrait favoriser, par une politique de prix, les productions pour lesquelles le degré d'auto - approvisionnement est encore peu

élevé et pour lesquelles il y a lieu de s'attendre à une expansion substantielle de la demande, tandis qu'il faudra adopter une politique de prix restrictive à l'égard des produits pour lesquels le degré d'auto-provisionnement est élevé et dont la demande est en régression, stagne ou n'est guère susceptible de se développer. Il en résulterait que les valeurs absolues des prix des produits de la seconde de ces deux catégories devraient être réduites, comme dans le cas de l'hypothèse I, bien que dans une moindre mesure, et qu'il faudrait augmenter en conséquence les prix des produits de la première catégorie. Ces modifications des rapports internes entre les prix iraient donc dans le même sens que celles qui interviennent dans le Marché commun, et elles auraient, sur l'orientation de la production et, par suite, sur la répartition du revenu à l'intérieur de l'agriculture allemande, des répercussions analogues à celles de l'hypothèse I.

On a renoncé à reproduire ici dans le détail les prix de l'hypothèse II. Si l'on utilise l'indice des prix de Paasche et si, par suite, on effectue la pondération à l'aide des quantités produites résultant des prix modifiés, le fait que le niveau des prix reste inchangé signifie que la multiplication des nouvelles quantités produites par les prix antérieurs et par les nouveaux prix doit donner le même résultat. Pour cette raison, le calcul du volume de la production de denrées alimentaires aux prix normaux de l'année 1958/59 indique en même temps la valeur de la production de denrées alimentaires dans le cas de l'hypothèse II.

39. Une politique de prix visant au maintien du niveau actuel des prix (hypothèse II) aurait peut-être pu être appliquée, comme elle l'a été jusqu'à présent, en recourant à la politique en matière de commerce extérieur et à des subventions aux prix dans le cadre national. Ces deux instruments auraient sans nul doute porté préjudice aux relations extérieures politiques et économiques de la République fédérale, et le second aurait, en outre, grevé de plus en plus le budget de l'Etat.

Il n'appartient pas au comité d'experts d'apprécier si une telle politique eût été défendable et couronnée de succès. L'hypothèse II est cependant utilisée comme base de comparaison mathématique pour évaluer l'ordre de grandeur des effets de toutes les diminutions de prix provoquées par l'évolution du marché et la C.E.E.

Il est impossible de dire dans quelle mesure les diminutions de prix et de revenus ainsi "calculées" proviennent, d'une part, d'influences qui auraient résulté de toute façon de l'évolution du marché et de la politique agricole même si la C.E.E. n'avait pas été créée et, d'autre part, de l'influence de la C.E.E.

Hypothèses concernant l'évolution des prix des moyens de production

40. Le calcul d'après modèle part du principe que, dans le cas des modifications des prix de produits agricoles examinées ci-dessus, il s'agit de modifications de "prix constants" (cf. par. 6). Il est ainsi supposé (mais il s'agit d'une hypothèse et non d'une prévision) que les prix des produits non agricoles restent, dans l'ensemble, inchangés. Les produits non agricoles comprennent aussi bien les moyens de production de l'agriculture que les biens de consommation et les services. Les prix de certains moyens de production, biens de consommation et services peuvent avoir une évolution propre, même si le niveau général des prix (pouvoir d'achat de la monnaie) reste constant.

Ainsi les subventions accordées par l'Etat pour l'achat d'engrais seront probablement supprimées dans le cadre de la politique agricole commune, de sorte que, par rapport au niveau de 1958/59, les prix des engrais augmenteront d'autant pour les producteurs agricoles. De plus, en raison du mouvement fortement ascendant des frais de main-d'oeuvre, il a été supposé que le coût de l'entretien des bâtiments augmentera d'une manière continue.

Pour autant qu'il s'agit de moyens de production d'origine agricole (céréales secondaires, son, etc.), leurs prix suivront dans une large mesure l'évolution des prix des produits agricoles correspondants. Aucune modification des prix n'a été supposée en ce qui concerne les autres aliments concentrés (tourteaux, concentrés protéiniques, etc.).

Remarques de principe concernant les effets de la modification des rapports entre les prix

41. Comme on le sait, pour l'exploitation agricole isolée, l'intensité et l'orientation de la production, ainsi que la structure des

dépenses d'exploitation, sont déterminées moins par le niveau absolu des prix que par les rapports entre ceux-ci. Il y a donc lieu de construire les différents rapports de prix entrant en ligne de compte à partir des prix admis. A cet égard, il convient de distinguer trois groupes de rapports :

Le premier groupe comprend les prix des produits agricoles, d'une part, et ceux des moyens de production ainsi que du travail humain, d'autre part. Les rapports prix-coûts qui en résultent déterminent ce qui peut être produit avec succès, avec quelle intensité particulière doivent travailler les différentes branches de la production et comment doit être réglé le volume global de la production.

Le deuxième groupe comprend les prix des produits agricoles et les relations entre ces prix (rapports internes des prix agricoles). A cet égard, le rapport entre les prix des produits végétaux et ceux des produits animaux revêt une importance fondamentale. Il détermine l'orientation et, par suite, la structure de la production, notamment la part des produits du sol consacrée à l'élevage.

L'orientation de la production **des secteurs** de la transformation dépend elle-même des rapports de prix entre les principaux produits des différentes espèces de bétail, des rendements et du coût des transformations correspondantes.

Dans le domaine de la production végétale, ce sont, d'une part, les rapports entre les prix des principaux produits du sol tels que les céréales, les plantes sarclées commerciales et les cultures fourragères (les prix de revient de ces dernières sont déterminés surtout par le degré de rentabilité de l'élevage des bovins) et, d'autre part, à l'intérieur de ces groupes, les rapports entre les prix des céréales panifiables et ceux des céréales secondaires ainsi qu'entre ceux des pommes de terre et ceux des betteraves sucrières - pour ne citer que les cultures les plus importantes - qui déterminent l'organisation de l'utilisation du sol. Outre les rapports entre les prix, les rendements pouvant être obtenus à l'hectare pour les diverses cultures et les frais spéciaux par unité de surface correspondants jouent un rôle important. Ensemble, ils déterminent la capacité de concurrence des différentes cultures et leur importance respective dans l'exploitation.

Le troisième groupe de prix comprend les salaires et les prix de tous les moyens de production, aussi bien de ceux qui accroissent directement le rendement que de ceux qui revêtent un caractère durable. Les coûts d'utilisation et les rapports de coûts qui en dérivent déterminent la structure des dépenses. En l'occurrence, il s'agit surtout d'établir la relation optimum entre l'emploi du travail et celui des moyens techniques auxiliaires.

42. Les effets des nouveaux rapports entre prix résultant de l'hypothèse faite en matière de prix (cf. par. 33 à 40) sur l'intensité spécifique de la production peuvent se résumer comme suit :

- Le rapport entre les prix des engrais minéraux et ceux des produits végétaux devient moins favorable à deux points de vue : d'une part, en raison de la baisse des prix des principaux produits du sol, et, d'autre part, à cause de la hausse des prix des engrais au cas où les subventions de l'Etat sont supprimées. Dans tous les cas où l'intensité actuelle de la fumure correspond aux conditions de la productivité limite de l'exploitation, l'influence des modifications des rapports de prix nécessiterait une réduction de cette intensité, et il faudrait par conséquent s'accomoder d'une diminution de rendement. En fait, cependant, la plupart des exploitations possèdent encore, en ce qui concerne le rendement, d'importantes réserves susceptibles d'être exploitées avec fruit, car, bien que les rapports entre les prix deviennent moins favorables lorsqu'on augmente l'intensité de la fumure, la valeur du surcroît de production correspondant aux unités additionnelles d'engrais complet employées est plus élevée que le coût de ces unités. ~~Même~~ même pour l'avenir, tout milite en faveur d'une fumure intensive.

- La réduction de 10 % admise en ce qui concerne le prix du lait, les prix des aliments du bétail concentrés restant inchangés (à l'exception de ceux des céréales et des produits de substitution), diminue la valeur d'échange du lait par rapport aux aliments du bétail riches en protéines et agirait dans un sens restrictif sur le recours à ces aliments, et par suite sur la production laitière, s'il n'existait pas non plus dans ce secteur - de même que pour les rendements à l'hectare dans le secteur de la production végétale - d'importantes réserves de production susceptibles d'être exploitées avec profit.

L'hypothèse de travail admet que les rapports entre les prix des céréales secondaires, d'une part, et ceux des porcins de boucherie, des volailles et des oeufs, d'autre part, ne subissent aucune modification sensible, parce qu'il est supposé que les prix de ces produits de transformation, diminués des frais de transformation, s'adaptent bientôt, pour les raisons exposées précédemment (cf. par. 35), au niveau moins élevé du prix des céréales secondaires. Il est en outre supposé que les prix des aliments du bétail concentrés (à l'exception des céréales secondaires et des produits de substitution) d'une part, et ceux des bovins de boucherie (à l'exception des vaches de boucherie) et des ovins d'autre part, restent les mêmes et que, par suite, les rapports entre prix correspondants ne varient pas. Toutefois, le rapport entre les prix des bovins de boucherie et ceux des moyens de production d'origine agricole (céréales, son, etc.) s'améliore.

- Dans le système des prix admis par hypothèse, c'est la relation entre les prix des produits agricoles et les salaires effectifs ou fictifs de la main-d'oeuvre familiale qui subit les plus fortes modifications au détriment des prix. Les productions les plus atteintes par cette variation sont celles qui exigent beaucoup de main-d'oeuvre. On ne peut cependant en conclure que la capacité de concurrence des secteurs de la production exigeant une main-d'oeuvre nombreuse se trouve réduite par rapport à celle des autres secteurs.

Lorsque les salaires augmentent, leur capacité de concurrence dépend au contraire, d'une part de la mesure dans laquelle ils permettent un accroissement de la production ou sont susceptibles d'être mécanisés et d'autre part de la question de savoir si l'économie de main-d'oeuvre réalisée au moyen d'une limitation de la culture conduit à une économie de salaires. Tel n'est souvent pas le cas dans les exploitations paysannes comportant une main-d'oeuvre familiale fixe qui ne peut être supprimée. Dans l'intérêt de l'utilisation d'une capacité de travail donnée, il est donc rationnel, du point de vue de l'économie de l'exploitation, lorsqu'existent de telles conditions, de s'en tenir, même lorsque les possibilités de mécanisation sont limitées, à des productions dont le prix de revient est surtout déterminé par la main-d'oeuvre et qui obtiennent un rendement brut élevé par unité de superficie. Toutefois, à la longue, l'importance des secteurs de la production dont le prix de revient est surtout déterminé par la main-d'oeuvre pourrait être effectuée par de plus fortes augmentations de salaires, si l'on ne réussit pas à compenser l'accroissement des charges salariales par des processus permettant des économies de main-d'oeuvre.

En résumé, on peut affirmer, en ce qui concerne l'intensité spécifique de la production et notamment l'emploi de moyens de production spécifiques augmentant le rendement, que l'accroissement de l'intensité spécifique se poursuivra et s'accompagnera d'une réduction du volume du travail humain utilisé, aussi bien dans le secteur de la production végétale que dans celui de la production animale.

43. Le système de prix admis modifie comme suit les rapports importants pour l'orientation de la production entre les prix des principales catégories de produits agricoles, ceux des produits végétaux et ceux des produits animaux et, à l'intérieur de chacune de ces deux catégories, entre ceux des différents produits :

- Dans l'ensemble, le rapport entre les prix des produits du sol et ceux des produits de transformation évolue dans un sens favorable à ces derniers. Il faut toutefois établir une distinction entre les produits de l'élevage des porcins et des volailles d'une part, et ceux de l'élevage des ruminants et notamment des bovins, d'autre part. (L'élevage des ovins joue un rôle tout à fait secondaire). Tandis que les premiers subissent une baisse de prix en liaison avec la réduction des prix des céréales, on admet que le prix des viandes de boeuf et de veau (sauf en ce qui concerne les vaches de boucherie) restera inchangé. Il est vrai que les prix des vaches de boucherie et celui du lait baissent d'environ 10 % si la subvention d'encouragement accordée pour le lait est supprimée mais, dans l'ensemble, c'est à l'élevage des bovins que le système de prix admis fait subir le moins de pertes. De plus, les perspectives de vente sont relativement favorables en ce qui concerne la viande de boeuf. Comme, non seulement les rapports entre les prix des viandes de boeuf et de veau, d'une part, et ceux du lait, d'autre part, s'améliorent au profit des derniers, mais aussi les rapports entre les prix de ces produits et ceux des moyens de production d'origine agricole (céréales, son, etc.), la production de viande de boeuf est dans l'ensemble favorisée dans le nouveau système de prix ;
- Lorsqu'on envisage l'ensemble de l'agriculture de la République fédérale, la structure de l'utilisation des sols ne se modifie pas notablement. Il est certes possible que la superficie des cultures de céréales particulièrement susceptibles d'être mécanisées s'accroisse encore de quelques points; il est probable que la culture des céréales secondaires, au sens strict du terme, progressera au dépens de celle des céréales panifiables; mais, dans l'ensemble, la limite d'expansion de la culture des céréales sera bientôt atteinte en raison de la rotation des cultures. La culture de la pomme de terre accusera vraisemblablement une régression, notamment sur les sols lourds et pierreux qui font obstacle à la mécanisation de la culture et de la récolte, et dont les rendements à l'hectare sont moins élevés que ceux des terrains plus légers. La culture des betteraves sucrières qui, de même que celle des céréales, a particulièrement profité des progrès techniques

au cours de la dernière décennie, enregistrera une régression si les salaires augmentent dans les exploitations ayant une forte proportion de la superficie agricole et surtout de la superficie labourable. Ce sera tout particulièrement le cas des sols lourds qui réunissent deux éléments défavorables : des rendements à l'hectare relativement faibles et, en règle générale, un coût de main-d'oeuvre comparativement élevé. Par ailleurs, là où elle a été récemment favorisée par la création de capacités de transformation, la culture des betteraves sucrières paraît devoir se développer encore, tout au moins au début, même si les prix sont moins élevés et si les salaires augmentent. Dans l'ensemble, il n'est pas exclu que la superficie cultivée connaisse un développement modéré.

44. Parmi les rapports de coûts qui exercent une influence aussi bien sur la structure des dépenses que sur l'orientation de la production, c'est celui entre les salaires effectifs ou fictifs de la main-d'oeuvre familiale (en tant que revenu escompté) et les frais d'utilisation des machines et de l'outillage qui est de loin le plus important et qui constitue, conjointement avec le progrès technique, la force motrice des processus d'adaptation. Il est supposé que les salaires suivent le rythme et l'évolution du produit national et s'accroissent ainsi sur la base des hypothèses I (croissance plus lente) et II (croissance plus rapide), de 60 à 85 % d'ici 1975 par suite de l'augmentation du produit national. Il est en outre admis que les prix des machines restent inchangés et que les coûts des réparations et de l'entretien s'accroissent en raison de l'augmentation des salaires, mais que, dans l'ensemble, les frais d'utilisation des machines augmentent beaucoup moins que les salaires effectifs et fictifs.

Il s'ensuit une forte pression favorisant la poursuite de la substitution du capital au travail. Les possibilités et les difficultés de ce processus sont décrites dans la section V.

45. Les tendances à la spécialisation de la production résultant surtout de l'évolution vers la mécanisation totale des exploitations sont renforcées par des transformations révolutionnaires dans le domaine de la commercialisation des denrées alimentaires. Récemment, la nécessité, imposée par l'augmentation des salaires, d'adopter des techniques commerciales permettant des économies de main-d'oeuvre, a fortement accru le nombre des magasins "self-service" qui offrent surtout des produits standardisés. La rationalisation des systèmes de vente et de distribution a fait apparaître des formes de coopération entre les commerces de gros et de détail (chaînes commerciales volontaires) qui drainent une proportion croissante du commerce des denrées alimentaires. L'importance que revêtent ces processus pour l'agriculture réside dans le fait que, la demande s'accroissant, elle ne peut s'assurer une place adéquate sur le marché et faire face avec succès à la concurrence étrangère que si elle offre d'une manière continuelle des quantités suffisantes de produits autant que possible standardisés. Une telle offre exige des coopératives de livraison possédant un programme déterminé de production, ainsi que des accords entre les producteurs et leurs clients sur les catégories, les qualités, les délais de livraison, etc. , en un mot, des productions spécialisées.
46. Les futurs processus d'adaptation se dérouleront dans le cadre esquissé ci-dessus. On peut tout d'abord en déduire quelles hypothèses peuvent être faites pour le calcul d'après modèle en ce qui concerne l'ampleur et l'orientation de la production, ainsi que l'ampleur et la structure des dépenses au titre des moyens de production. En même temps, on obtient ainsi une image de la situation de départ à partir de laquelle il convient d'apprécier le comportement des exploitations de différentes dimensions disposant de sols différents et pratiquant une utilisation différente du sol, ainsi que le rôle joué dans les exploitations par l'économie de transformation. Ces questions sont examinées dans la section V.

Estimation du volume et de la structure de la production de l'agriculture allemande

47. Le calcul d'après modèle part du principe que si l'étendue de la superficie agricole et le rapport entre les différents types de cultures sont maintenus, et si le rapport entre les pâturages et les terres labourées ne subit dans l'ensemble que peu de changements, la production du sol de l'agriculture allemande (sans les cultures spéciales) continuera à s'accroître à raison, en moyenne, d'environ 37 kg d'équivalent céréales par hectare et par an, c'est-à-dire à un taux égal à la moyenne des années cinquante. Sur la base des considérations exposées aux par. 41 et 42, il est supposé que cette évolution s'effectue aussi bien dans le cas de l'hypothèse I que dans celui de l'hypothèse II en matière de prix.

Pour estimer l'évolution de la production animale on est parti des hypothèses suivantes :

- en ce qui concerne le lait de consommation, la crème et les dérivés stabilisés du lait, la consommation est pratiquement, comme à l'heure actuelle, couverte entièrement par la production nationale;
- en ce qui concerne le fromage, la consommation additionnelle est entièrement couverte par la production nationale (les importations restent donc inchangées);
- en ce qui concerne le beurre, la production nationale parvient à couvrir totalement les besoins (les besoins ont été couverts par la production nationale à raison de 96% en 1958/59, et à raison de 93%, en moyenne, pendant les cinq années 1954/55 - 1958/59);
- en ce qui concerne la viande de boeuf, l'augmentation de la production est couverte jusqu'en 1970 (dans l'hypothèse I sur la croissance de l'économie) ou jusqu'en 1965 (hypothèse II) par la production nationale; ensuite, l'augmentation de la consommation sera surtout couverte par des importations, car la réserve de veaux pouvant fournir des boeufs d'engraissement sera épuisée;
- en ce qui concerne la viande de porc, l'augmentation de la consommation est entièrement couverte par la production nationale (les importations restent donc inchangées);

- en ce qui concerne la viande de volaille, l'augmentation de la consommation est couverte à raison de 40% par la production nationale et à raison de 60% par des importations (les besoins ont été couverts à raison de 55% par la production nationale en 1958/59, et à raison de 65% environ durant les cinq années 1954/55 - 1958/59)
- en ce qui concerne les oeufs, la mesure dans laquelle la consommation est couverte par la production nationale passera de 56% en 1958/59 à deux tiers d'ici 1975. Les importations augmenteront encore jusqu'en 1965, puis elles resteront à peu près constantes.

Dans l'ensemble, le volume de la production animale allemande augmentera donc, d'ici 1975, de 44 à 48% par rapport à l'année 1958/59. L'ensemble des suppositions est valable pour chacune des deux hypothèses en matière de prix (cf. par. 41 et 42). Il a donc été supposé qu'en cas de libre concurrence entre l'Allemagne et les autres pays de la C.E.E., l'agriculture allemande sera en mesure de maintenir avec succès ses positions sur ses marchés, à des prix toutefois moins élevés. Sur la base de ces hypothèses, le volume global de la production de denrées alimentaires (production végétale et animale) augmenterait approximativement d'un tiers. Les produits animaux seront donc seuls responsables du développement de cette production.

Estimation des dépenses d'exploitation (main-d'oeuvre exclue) de l'agriculture allemande

48. Les dépenses pour les engrais commerciaux, les produits phyto-sanitaires et les aliments du bétail additionnels se déduisent des hypothèses relatives à l'évolution de la production. Les dépenses au titre des moyens de travail auxiliaires, de l'énergie et des bâtiments n'ont pu être évaluées que d'une manière très approximative d'après les considérations exposées aux paragraphes 43 et 44. L'estimation est fondée sur les hypothèses ci-après:

- la substitution du capital au travail se poursuivra, d'autant qu'il y a lieu de supposer que les possibilités techniques d'une telle substitution s'amélioreront constamment;

- les exigences concernant les dimensions et la nature des bâtiments d'exploitation se modifieront sensiblement du fait de l'accroissement du cheptel vif, de la modification de la structure dimensionnelle des exploitations et du progrès de la spécialisation des exploitations (simplification de l'exploitation), ainsi que pour des raisons relatives au système de travail; dans l'ensemble, il sera nécessaire de transformer de nombreux bâtiments et d'en construire un certain nombre de nouveaux.

Dans ces hypothèses, les dépenses courantes de matériel s'accroissent sensiblement : de 40% environ jusqu'à 1975 par rapport à 1958/59.

Dans les deux hypothèses en matière de prix, il a été supposé que le volume de dépenses était identique, d'autant plus qu'il était également supposé que le volume de production serait le même (cf. par. 46).

De nouveaux investissements d'un montant de 10 à 11 milliards de DM paraissent devoir être nécessaires en vue du développement du cheptel vif, de l'équipement en moyens de travail auxiliaires et aussi, surtout, de l'adaptation des bâtiments d'exploitation aux besoins futurs.

Hypothèses concernant les espérances de revenu des personnes occupées dans l'agriculture

49. Pour l'exploitation du calcul d'après modèle, il est supposé que les revendications de la main-d'oeuvre salariée et les revenus escomptés par les exploitants indépendants et les membres de leur famille qui les aident dans leur travail s'accroîtront, en valeur relative, au moins dans la même mesure que les revenus moyens (provenant tant des activités professionnelles que du patrimoine) de l'économie nationale. Ils paraissent devoir évoluer à peu près comme le produit national brut par habitant. Cela signifie que l'écart entre le revenu par personne dans l'agriculture et celui des autres secteurs de l'économie restera le même en valeur relative, mais s'accroîtra en valeur absolue.

Principaux résultats du calcul global d'après modèle

50. Le tableau 5 montre les principaux résultats numériques du calcul d'après modèle. En voici l'explication :

Tableau 5 : Principaux résultats de la comparaison des situations futures dans le document

(Pour l'appréciation du tableau, cf. par. 38 et 39)

	Unité	1958/59 effective	Evolution en cas d'accroissement du produit national					
			dans l'hypothèse I			dans l'hypothèse II		
			1965	1970	1975	1965	1970	1975
<u>1. Valeur de la production de denrées alimentaires</u>								
a) aux prix 1958/59 hypothèse II en matière de prix (1)	milliards DM	22,0	25,0	27,3	28,8	25,5	27,7	29,2
b) dans l'hypothèse de prix plus bas : hypothèse I en matière de prix (3)	" "	-	24,1	25,4	26,8	24,6	25,8	27,2
Différence (1)	" "	-	- 0,9	- 1,9	- 2,0	- 0,9	- 1,9	- 2,0
<u>2. Valeur des dépenses de matériel</u>								
a) aux prix de 1958/59 hypothèse II en matière de prix (2) (4)	" "	9,7	12,2	13,1	13,5	12,4	13,3	13,8
b) dans l'hypothèse de prix plus bas : hypothèse I en matière de prix (3)	" "	-	12,3	13,2	13,6	12,5	13,4	13,9
Différence (2)	" "	-	+ 0,04	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,04	+ 0,1	+ 0,1
<u>3. Revenu d'exploitation (valeur ajoutée)</u>								
a) aux prix 1958/59 hypothèse II en matière de prix (1) (2)	" "	12,3	12,8	14,2	15,3	13,0	14,4	15,5
b) dans l'hypothèse de prix plus bas : hypothèse I en matière de prix (1) (2)	" "	-	11,9	12,3	13,2	12,1	12,5	13,4
Différence	" "	-	- 0,9	- 1,9	- 2,1	- 0,9	- 1,9	- 2,1
<u>4. Revenu escompté par les personnes occupées dans l'agriculture (revenu d'exploitation par travailleur occupé à temps plein)</u>								
	DM par an	4.730	5.800	6.650	7.600	6.050	7.200	8.600
<u>5. Nombre de travailleurs occupés à temps plein dont les désirs en matière de revenu pourraient être satisfaits au moyen du revenu d'exploitation</u>								
a) aux prix 1958/59 hypothèse II en matière de prix	millions DM	2,6	2,2	2,15	2,0	2,15	2,0	1,8
b) dans l'hypothèse de prix plus bas : hypothèse I en matière de prix	" "	-	2,05	1,85	1,75	2,0	1,75	1,55

(1) Valeur de la production de denrées alimentaires, y compris les subventions pour le lait, les oeufs et le colza (à l'avenir la subvention pour le seigle n'est plus considérée dans le calcul, cf. tableau 3, note 1).

(2) Valeur des dépenses de matériel compte tenu des subventions accordées pour les engrais commerciaux.

(3) Il a été supposé que l'adaptation au niveau plus bas des prix agricoles conformément à l'hypothèse I et la suppression des subventions s'effectueraient progressivement; l'adaptation doit être réalisée pour moitié en 1965 et terminée en 1970 seulement.

(4) Comme les prix de l'hypothèse II diffèrent des prix de l'année de base 1958/59, la valeur des dépenses de matériel ne peut être la même en prix de l'année 1958/59 et en prix de l'hypothèse II. Les différences sont cependant si minimes que, dans le tableau, la valeur des dépenses de matériel, dans le cas de l'hypothèse II, a été considérée comme identique à la valeur de ces mêmes dépenses dans le cas des prix de l'année 1958/59.

(+) Selon l'étude \int_{11}^{\int} cf. par. 18.

La valeur de la production de denrées alimentaires en prix de l'année 1958/59 correspond à la valeur de la production de denrées alimentaires en prix de l'hypothèse II en matière de prix (cf. par. 38). D'un montant global de 22 milliards de DM en 1958/59, elle s'élève à 28,8 milliards de DM en 1975 (dans le cas d'une croissance lente de l'économie) et à 29,2 milliards de DM (dans le cas d'une croissance rapide de l'économie). Cet accroissement indique en même temps le développement en volume de la production de denrées alimentaires par rapport à la situation de départ en 1958/59. L'augmentation un peu plus forte du volume de la production de denrées alimentaires liée à un taux d'accroissement plus élevé de l'économie nationale (par. 31, hypothèse II) résulte de la plus grande consommation de denrées alimentaires qui permet à l'agriculture allemande, dans le cas des hypothèses relatives aux importations de denrées alimentaires (cf. par. 47), de développer le volume de ses ventes, en particulier de produits de transformation, à un rythme susceptible d'être suivi par la production grâce à des importations accrues d'aliments du bétail.

La valeur de la production de denrées alimentaires en prix de l'hypothèse I en matière de prix (tableau 5, point 1 b) s'accroît plus lentement par rapport à la situation de départ de l'année 1958/59, puisque l'abaissement par étapes du niveau réel des prix agricoles s'échelonne jusqu'à 1970. Par suite, la différence entre la valeur de la production de denrées alimentaires dans le cas de l'hypothèse II en matière de prix, d'une part, et celui de l'hypothèse I, d'autre part, passe de 0,9 à 1,9 milliard de DM.

Cette différence continue de s'accroître même après l'année 1970, mais dans une mesure réduite, car la baisse réelle des prix agricoles porte sur un volume de production plus élevé.

La comparaison des valeurs de la production de denrées alimentaires, dans le cas des deux hypothèses en matière de prix, à partir de 1970, montre d'ailleurs que, dans les deux hypothèses relatives à la croissance de l'économie nationale, la différence se situe aux environs de 7% et correspond ainsi approximativement à la baisse du niveau des prix. La modification des rapports internes entre les prix agricoles ne conduit donc pas à des variations de rapports quantitatifs réduisant le moins perçu des recettes. Cela est remarquable, car les exploitations tenteront certainement de s'adapter individuellement aux nouveaux rapports internes entre les prix.

Compte tenu de l'évolution attendue de la consommation de denrées alimentaires et des hypothèses relatives aux importations de denrées alimentaires, l'effet de ces processus d'adaptation sur l'ensemble de l'économie sera cependant relativement peu important.

Enfin, il y a lieu de tenir compte de ce que le moins perçu de recettes consécutif à la baisse des prix agricoles en valeur réelle provient dans une mesure importante de la suppression supposée des subventions (cf. par. 52).

51. Indépendamment des hypothèses relatives aux prix, le volume des dépenses d'exploitation (autres que de main-d'oeuvre) s'accroît considérablement, parce qu'il a été tenu compte d'importantes dépenses de mécanisation (remplacement du travail par le capital). Dans le cas d'une croissance plus forte de l'économie (par. 31, hypothèse II), la valeur de ces dépenses s'accroît plus lentement, en valeur absolue, et plus rapidement, en valeur relative, que la valeur de la production, parce que, dans le cas d'une croissance plus forte, le surcroît de production se compose presque uniquement de produits animaux reposant de plus en plus sur des aliments du bétail achetés.

Dans ce calcul d'après modèle, le volume des dépenses d'exploitation (autre que de main-d'oeuvre) est indépendant du coût du travail. Cela implique que le capital consacré aux instruments de travail accessoires et aux bâtiments puisse être mis en oeuvre plus efficacement lorsque la main-d'oeuvre employée est peu importante, ce qui ne paraît possible que si les améliorations apportées à la structure agricole et à l'organisation de l'exploitation sont plus importantes lorsque la main d'oeuvre est peu nombreuse.

Le volume des dépenses d'exploitation (sans la main-d'oeuvre) correspond à peu près à leur valeur dans l'hypothèse II en matière de prix, c'est pourquoi il n'est pas indiqué dans le tableau 5 (cf. note 4 du tableau 5).

Dans le cas de l'hypothèse I en matière de prix et d'une suppression des subventions accordées pour les engrais, la valeur des dépenses d'exploitation (sans la main-d'oeuvre) ne se distingue guère, en pratique, de leur valeur en prix de l'année 1958/59, puisque la suppression des subventions accordées pour les engrais est presque entièrement compensée par la baisse des prix des aliments du bétail achetés.

52. Le revenu d'exploitation global (valeur ajoutée) de l'agriculture s'accroîtrait lentement si le niveau des prix agricoles restait inchangé (hypothèse II en matière de prix) et si les subventions étaient maintenues, mais, dans le cas de la baisse supposée du niveau des prix agricoles et d'une suppression des subventions, il commencerait par diminuer légèrement et ce n'est qu'en 1970 que le niveau de l'année 1958/59 serait à nouveau atteint. En 1970, si la baisse des prix agricoles est intervenue en totalité dans le cadre des évolutions par étapes, la différence de revenu s'élèvera à environ 1,9 milliard de DM (environ 13%).

Dans le cas d'une croissance rapide de l'économie (hypothèse II), le revenu d'exploitation ne s'accroîtra guère plus que dans le cas d'une faible croissance de l'économie, car l'amélioration des possibilités de vente et de production ne concerne pratiquement que ceux des produits qui devront être fabriqués de plus en plus à l'aide d'aliments du bétail importés ou achetés à d'autres secteurs. Dans ce cas, le seul revenu additionnel est donc constitué par la valeur ajoutée provenant de la transformation.

La question de savoir à quelles causes la régression du revenu d'exploitation ressortant du modèle doit être attribuée dépend essentiellement de l'exploitation de l'hypothèse II en matière de prix que nous nous contenterons de rappeler ici (cf. par. 39).

De plus, il y a lieu de tenir compte du fait que les denrées alimentaires à la fois produites et consommées par l'agriculture sont comprises dans le revenu d'exploitation global (valeur ajoutée). Il résulte donc de la baisse réelle des prix agricoles (hypothèse I en matière de prix) que la différence de revenu est due, pour un montant de 200 à 100 millions de DM., à une estimation moins élevée de la diminution de la quantité des denrées alimentaires à la fois produites et consommées par l'agriculture.

Pour apprécier l'évolution du revenu d'exploitation et la différence de revenu, il y a lieu de tenir compte de ce qu'une partie du revenu d'exploitation pris pour base de l'hypothèse II en matière de prix (niveau des prix de l'année 1958/59) provient en fin de compte de subventions accordées pour les denrées alimentaires et les moyens d'exploitation. Au cours de l'année de base 1958/59,

les subventions accordées pour le lait, les oeufs, le colza, le seigle et les engrais commerciaux se sont élevées au total à 765 millions de DM (soit 6% environ du revenu d'exploitation).

On peut admettre que la part, en pourcentage, des subventions dans le revenu d'exploitation s'accroîtrait encore à l'avenir (cf. par. 39) si la politique des prix agricoles appliquée visait au maintien du niveau des prix agricoles de l'année 1958/59. La régression du revenu d'exploitation consécutive à la baisse réelle des prix agricoles (hypothèse I en matière de prix) est donc imputable pour moitié environ à la suppression des subventions accordées jusqu'à présent.

53. La valeur ajoutée globale d'un secteur de l'économie ne revêt qu'une valeur réduite pour l'appréciation de la situation économique de ce secteur. Un rôle décisif est joué à cet égard par l'évolution du revenu des personnes qui travaillent dans le secteur. Si leur nombre diminue, leur revenu peut connaître une amélioration durable, même si la valeur ajoutée globale du secteur correspondant de l'économie ne s'accroît pas, ou même si elle marque une régression.

Dans le modèle le revenu par travailleur de la production agricole n'est pas évalué directement. Au contraire, le tableau 5 montre seulement dans quelle mesure la productivité du travail devrait s'accroître pour que le revenu agricole actuel par personne s'accroisse, en valeur relative, autant que le revenu par personne dans l'ensemble de l'économie (cf. par. 49). Il faudrait pour cela un accroissement considérable de la productivité tel que celui qui se traduit par l'élévation du niveau des désirs de revenu (tableau 5, point 4). Pour y parvenir, il faudrait que les personnes dont l'agriculture était en 1958/59 la seule source de revenu tirent, à l'avenir, de plus en plus de revenus, en totalité ou en partie, d'activités non agricoles et que, par suite, le nombre des travailleurs occupés à temps plein dans l'agriculture continue à diminuer. Les nombres indiqués au point 5 du tableau 5 constituent donc un élément d'appréciation de la vigueur avec laquelle les transformations de données économiques auxquelles il y a lieu de s'attendre influenceront sur

la modification de l'ensemble de la structure de l'agriculture et de l'organisation des exploitations.

Dans le cas de la forme d'exposition choisie dans le modèle, l'influence de la baisse des prix agricoles et de la suppression des subventions s'est traduite par une réduction des travailleurs employés à temps plein, dont les désirs de revenu, accrus en fonction de l'évolution de l'ensemble de l'économie, peuvent être satisfaits par une activité agricole. Si les prix étaient maintenus au niveau de l'année 1958/59, ce nombre devrait être ramené de 2,6 millions en 1958/59 à 2 millions en 1975, ce qui représente une réduction de 23% (il devrait même être ramené à 1,8 million dans le cas de la croissance rapide prévue par l'hypothèse II) et, dans le cas d'une baisse des prix agricoles, il devrait diminuer encore de 250.000 unités en seize ans, c'est-à-dire au total de 33%.

54. Il ressort surtout du calcul d'après modèle que les modifications auxquelles il y a lieu de s'attendre dans l'agriculture allemande sont imputables, en premier lieu, à la croissance de l'économie nationale, et sont accélérées et renforcées par la baisse réelle des prix agricoles. Ces modifications s'accompagneront d'une augmentation importante du revenu réel des personnes restant dans l'agriculture. Le revenu réel des personnes provenant de l'agriculture qui, à l'avenir, seront occupées dans d'autres secteurs de l'économie, s'accroît également. A cette évolution, qu'il y a lieu de considérer comme positive, s'oppose cependant le fait que pour beaucoup le passage à des professions non agricoles comporte de nombreux inconvénients et qu'il est exigé beaucoup des chefs d'exploitation indépendants.

55. Il a déjà été souligné que des calculs d'après modèle ne doivent pas être considérés comme des prévisions, mais comme des pronostics dépendant de certaines conditions.

La tâche proprement dite des comparaisons globales de situations futures établies par voie de calcul ne consiste pas à fournir des données numériques absolues sur l'évolution future, mais à **montrer** quelles sont les forces agissantes et les processus économiques déclenchés par celles-ci. Ce faisant, elles dégagent les bases d'une politique agricole efficace.

Les données numériques concrètes fournies par le modèle ne représentent donc pas - et il convient d'insister sur ce point - la réalité future. Celle-ci peut s'écarter, et s'écartera plus ou moins, de la projection obtenue à l'aide du modèle, car les conditions réelles peuvent être différentes des suppositions qui ont été faites, et une action peut être exercée par des facteurs extérieurs imprévisibles. Il est donc indispensable de corriger et de compléter les modèles en fonction de l'évolution de la situation. Ainsi utilisés, ils peuvent fournir une image de l'évolution de l'agriculture permettant de l'orienter dans le cadre du processus de développement de l'économie nationale et servir de base pour apprécier le dynamisme de l'économie agricole et l'influencer au moyen de la politique agricole.

V. Les processus d'adaptation dans la gestion des exploitations (1)

56. Une comparaison globale des perspectives d'évolution ne peut donner qu'une idée approximative de l'évolution de l'agriculture allemande dans son ensemble. Les modifications qui font l'objet d'hypothèses dans le cadre d'un examen global sont cependant la résultante d'innombrables dispositions prises par les divers exploitants et qui sont provoquées par des modifications de la situation résultant surtout de la croissance économique et de la politique agricole, et notamment de la constitution d'un Marché commun agricole. Les considérations et les données figurant dans le calcul d'après modèle proviennent en partie d'estimations tenant compte du sens et de l'ampleur des modifications que subira probablement la gestion des exploitations; c'est pourquoi il semble opportun de décrire au moins quelques-uns des éléments fondamentaux qui jouent un rôle dans les processus d'adaptation à de nouveaux ensembles de données dans la gestion des exploitations. Cela permettra en même temps de se faire une idée des tâches difficiles qui attendent les exploitations agricoles dans la République fédérale.

57. Parmi les processus d'adaptation auxquels les exploitations des différentes dimensions et des différents types seront soumises, il convient de distinguer entre les répercussions d'une réduction des prix agricoles dans le Marché commun et les répercussions qui proviennent, d'une part, des progrès techniques et auxquelles, d'autre part, il y a lieu de s'attendre par suite de la croissance économique, et qui prendront la forme d'augmentation des salaires ou de revendications de salaires et d'un accroissement de la consommation de produits de transformation. Il n'est pas nécessaire à ce propos de déterminer dans quelle mesure le Marché commun favorise la croissance économique et, partant, la demande de denrées alimentaires de haute valeur. Il semble inopportun d'étudier séparément les deux groupes de problèmes parce que les facteurs qui commandent le processus d'adaptation (accroissement du produit national, augmen-

(1) Comme on l'a exposé à la section III, le comité d'experts a largement fondé ses travaux sur les calculs effectués par Plate, Woermann et Grupe et publiés récemment dans le n° spécial (n° 14 d'"Agrarwirtschaft": LANDWIRTSCHAFT IN STRUKTURWANDEL DER VOLKS WIRTSCHAFT par R.Platt, E.Woermann et D.Grupe. En raison de la méthode de travail adoptée par le comité d'experts et exposée au par.23, il était inévitable que certaines sections de la présente expertise coïncident littéralement ou presque avec les sections correspondantes de la publication susmentionnée.

tation de la demande de certains produits agricoles, progrès techniques, augmentation de salaires ou de revendications salariales et modification dans la structure des prix) se conditionnent en partie les uns les autres, s'affaiblissent ou se renforcent et doivent, par conséquent, être considérés sous l'angle de leur effet global. Dans ce jeu de forces, ce sont la croissance économique et les progrès techniques au sens le plus large du terme qui ont l'effet le plus marqué.

Un abaissement du niveau des prix agricoles rend plus récentes les conditions d'adaptation et oblige à accélérer le processus d'adaptation.

58. Les processus d'adaptation consisteront essentiellement à l'avenir à poursuivre l'évolution suivie par l'agriculture au cours de la dernière décennie. Le but de l'adaptation est, davantage encore que dans le passé, de limiter l'accroissement de la production aux produits pour lesquels le marché est réceptif, de satisfaire les exigences croissantes de qualité, de tenir compte des modifications intervenues dans le système de vente, d'instituer de plus en plus dans la masse des exploitations des méthodes rationnelles de production, d'accroître la productivité du travail en poursuivant la mécanisation, ainsi que de créer les conditions structurelles et autres nécessaires à la réalisation des processus d'adaptation dans la gestion des exploitations en général.

Les effets que pourront produire sur le revenu les adaptations dans la gestion des différentes exploitations dépendent surtout:

- de l'importance des réserves de production restant disponibles et pouvant être exploitées avec succès du point de vue économique, ainsi que des progrès qui pourront être réalisés à l'avenir dans la technique et l'organisation;
- de l'utilisation des possibilités de débouchés pour des produits spécifiques en fonction de la localisation;
- des possibilités d'une rationalisation plus poussée de l'utilisation de la main d'oeuvre;

dans l'ensemble donc :

- des possibilités et des limites - variables selon les exploitations - que connaîtront l'élargissement et l'exploitation des réserves de productivité et par conséquent aussi de la capacité des chefs d'exploitation à obtenir de leur exploitation un résultat optimum.

Diminution de l'effectif de la main-d'oeuvre et du nombre des exploitations entre 1949 et 1960 (1)

59. Les résultats provisoires du recensement agricole de 1960 indiquent les modifications qui se sont produites dans les dimensions des exploitations et dans les effectifs de la main-d'oeuvre des différentes classes de grandeur des exploitations au cours de la dernière décennie. Il convient tout d'abord de décrire brièvement ces modifications.

La forte diminution des effectifs de la main-d'oeuvre enregistrée entre 1949 et 1960, soit 2,21 millions ou 39,1% des personnes employées de manière permanente, s'est pour l'essentiel déroulée comme suit:

-l'effectif de la main-d'oeuvre non familiale occupée d'une manière permanente a diminué d'environ 680 000 personnes, soit 68,4%. Cette régression s'est accomplie surtout dans les grandes exploitations de 10 ha et plus, où la main-d'oeuvre a diminué de 470 000 personnes ; dans les petites exploitations (jusqu'à 10 ha), qui ont cédé une main-d'oeuvre non familiale de l'ordre de 210 000 personnes, il n'y avait pour ainsi dire plus en 1960 de personnes occupées d'une manière permanente en dehors de la main-d'oeuvre familiale;

-l'effectif de la main-d'oeuvre familiale occupée d'une manière permanente a diminué de 1,53 million de personnes, soit 32,8%, donc davantage en valeur absolue, mais moins en valeur relative; cette diminution s'est produite presque exclusivement - à raison de 1,47 million de personnes - dans les petites exploitations de moins de 10 ha; elle est allée de pair avec la réduction du nombre des exploitations qui, dans ces classes de grandeur, a atteint 356 000 unités, dont 136 000 pour les classes de grandeur au-dessous de 2 ha et 161 000 pour les classes de grandeur se situant entre 2 et 5 ha ;

(1) Les données ci-après ont été extraites de l'étude "Les variations de l'effectif de la main-d'oeuvre des exploitations agricoles entre 1949 et 1960", de W. Schmidt, dans "Wirtschaft und Statistik", n° 5, 1961. Le recensement agricole de 1960 a porté sur tous les travailleurs occupés dans l'exploitation et le ménage en mai 1960, et ceux-ci ont été classés en travailleurs familiaux et non familiaux occupés à temps plein ou à temps partiel. Les données statistiques ci-après ne concernent donc pas les "travailleurs occupés à temps plein" des exploitations (sans le ménage) du calcul d'après modèle.

- Sur les 2,21 millions de personnes représentant la diminution totale de l'effectif de la main-d'œuvre familiale et non familiale occupée d'une manière permanente, le nombre des personnes ayant quitté les petites exploitations de moins de 10 ha atteint donc près de 1,7 million.

60. En fin de compte, d'après les résultats provisoires du recensement agricole, la situation se présentait comme suit dans les différentes classes de grandeur :

de 0,5 à 2 ha : 443 000 exploitations comptant 485 000 travailleurs permanents, dont seulement 80 000 travailleurs masculins;

de 2 à 5 ha : 381 000 exploitations comptant 643 000 travailleurs permanents, dont seulement 181 000 travailleurs masculins;

de 5 à 10 ha : 340 000 exploitations comptant 833 000 travailleurs permanents, dont 362 000 travailleurs masculins, soit seulement 1,1 travailleur masculin par exploitation (contre 1,6 en 1949);

de 10 à 20 ha : 284 000 exploitations comptant 870 000 travailleurs permanents, dont 429 000 travailleurs masculins, soit seulement 1,5 travailleur masculin par exploitation (contre 2,2 en 1949);

de 20 à 50 ha : 121 000 exploitations comptant 478 000 travailleurs permanents, dont 261 000 travailleurs masculins, soit 2,2 travailleurs masculins par exploitation (contre 3,3 en 1949); le nombre total des travailleurs masculins et féminins occupés d'une manière permanente s'élevait à 13,7 par 100 hectares (contre 20,9 en 1949);

de 50 ha et plus : 16 000 exploitations comptant 142 000 travailleurs permanents, dont 96 000 travailleurs masculins, soit 6,0 travailleurs masculins par exploitation (contre 10,3 en 1949); dans cette catégorie, le nombre total des travailleurs masculins et féminins occupés d'une manière permanente s'élevait à 10,5 par 100 ha (contre 17,2 en 1949).

61. Les classes de grandeur les plus importantes tant en nombre qu'en fonction de la proportion qu'elles détiennent de la superficie agricole du territoire fédéral sont actuellement (en 1960) :
- la classe des exploitations de 5 à 10 ha, qui occupe 19,7 % de l'ensemble de la superficie agricole et emploie 24% du nombre total des personnes occupées dans l'agriculture de manière permanente;
 - la classe des exploitations de 10 à 20 ha, qui occupe 31,6% de la superficie agricole et emploie environ 25% de l'ensemble de la main-d'oeuvre permanente;
 - la classe des exploitations de 20 à 50 ha qui détient 27,8 % de la superficie agricole et emploie 14% du nombre total des personnes occupées d'une manière permanente;
 - la classe des exploitations de plus de 50 ha qui détient environ 10% de la superficie agricole et emploie 4% du nombre total des personnes occupées d'une manière permanente.

62. Si l'on fait d'abord abstraction des exploitations de plus de 50 ha, le problème consiste essentiellement, pour les détenteurs des exploitations des autres classes de grandeur, à choisir une organisation pour laquelle l'effectif nécessaire puisse être fourni par la famille rurale (complété éventuellement par des personnes employées de manière non permanente) à l'aide d'une mécanisation d'un niveau correspondant à la capacité de travail donné. Les alternatives et les combinaisons possibles des branches de production dans chaque cas dépendent, d'une part, des conditions naturelles de production, de la situation de l'exploitation du point de vue de l'achat et de la vente, des possibilités de spécialisation et de mécanisation de la production, de l'extension de l'économie de transformation ainsi que des capacités et des dispositions du propriétaire de l'exploitation, mais, d'autre part, aussi de l'étendue de la superficie agricole dont dispose l'exploitation.

Toutefois, la superficie ne constitue pas à elle seule un critère suffisant pour déterminer la "grandeur minimum" à partir de laquelle il peut être question d'exploitations assurant un revenu complet. Pour un niveau donné des prix agricoles et un rapport donné entre les prix agricoles, il convient en outre de prendre en considération la productivité de la superficie utilisée, le fait que cette superficie se prête ou non à des cultures déterminées et l'importance possible de l'économie de transformation avec ou sans l'aide d'ali-

ments pour le bétail achetés en supplément. Le critère décisif permettant de déterminer si une exploitation peut être considérée comme assurant un revenu complet à une famille rurale, en fonction de l'effectif de la main-d'oeuvre dont elle dispose de façon permanente, est donc en dernière analyse la capacité de l'exploitation en revenu dans le cas d'une organisation optimum.

63. En principe, il convient de souligner que les facteurs de la croissance économique et les revenus attendus par suite de cette croissance exercent une pression constante aussi bien dans le sens d'une différenciation plus marquée entre les exploitations accessoires, les exploitations complémentaires et les exploitations assurant un revenu complet, que dans le sens d'une augmentation de la capacité de revenu des exploitations assurant un revenu complet. Il n'est possible d'obtenir un accroissement de la productivité du travail, condition de la réalisation des perspectives d'accroissement du revenu, toutes choses égales d'ailleurs, que si l'on obtient un volume de production identique avec un nombre de travailleurs moins élevé ou si le volume de production augmente alors que le nombre des travailleurs employés reste le même. Si l'augmentation du volume de la production - pour quelque raison que ce soit - est étroitement limitée et si le nombre des travailleurs familiaux ne peut être réduit, le revenu du travail est stagnant. On ne peut alors remédier à la stagnation du revenu provenant de l'activité agricole qu'en créant des exploitations dont la capacité de revenu est plus élevée: au cours de la croissance économique, la limite inférieure de grandeur de l'exploitation, à partir de laquelle il peut être question d'exploitations assurant un revenu complet du point de vue de la réalisation de perspectives de revenus accrus, a tendance à s'élever.

Les progrès techniques jouent aussi à cet égard un rôle important. En effet, l'accroissement de la productivité du travail exige, en règle générale, l'application de procédés de travail hautement mécanisés. Ils supposent à leur tour - dans la mesure où l'on est contraint d'utiliser des machines appartenant à l'exploitation - un parc de machines relativement important et (ou) des unités techniques assez importantes, c'est-à-dire assez coûteuses, et par conséquent l'obligation pour l'exploitant d'investir un capital plus élevé et de l'utiliser rationnellement. Une utilisation rationnelle suppose à son tour un volume de production relativement important, permettant de garantir une utilisation aussi optimum que possible des auxiliaires techniques

et, par conséquent, des frais mécaniques plus réduits par unité de production.

La tendance fondamentale de l'évolution qui se dessine est claire: la réalisation de perspectives d'augmentation des revenus au cours de la croissance économique, d'une part, et l'évolution technique, d'autre part, exigent que les exploitations assurant un revenu complet soient représentées par des unités économiques plus productives et par des structures plus accessibles aux progrès techniques.

Dans les exploitations de plus faibles dimensions, il s'agit davantage de déterminer dans quelle mesure il est possible de combiner judicieusement la production agricole et une activité extra-agricole. Déjà, dans certaines exploitations de faibles dimensions, le revenu familial provient pour une part essentielle d'une activité non agricole. Dans ce cas, par suite de l'importance décroissante du revenu agricole pour les familles, les effets des réductions de prix se font de moins en moins sentir (1).

(1) La répartition des sources de revenu principal ou de subsistance principale de propriétaires masculins d'exploitations agricoles et des membres de leur famille ou personnes apparentées du sexe masculin vivant sous leur toit donnait les pourcentages suivants (uniquement pour les personnes de plus de 14 ans - en 1956) :

ha de superficie agricole	Travailleurs indépendants et auxiliaires employés dans l'agriculture	Personnes exerçant une autre activité	Personnes indépendantes sans profession (personnes tirant leur subsistance principale d'une rente, d'une pension, d'une réserve de vieillesse etc. ou de leur propre patrimoine)
0,5 - 2	18	70	12
2 - 5	43	49	8
5 - 10	74	19	7
10 - 20	83	9	8
20 et plus	86	5	9
Total	54	37	9

Source : Calculé d'après : Statistisches Bundesamt, Statistische Berichte (rapports statistiques) III/27/3, Wiesbaden 1957, tableau 3, pages 20 et suivantes.

Conséquences concernant la continuation du processus d'adaptation dans les classes de grandeur des exploitations

64. De l'évolution exposée ci-dessus de l'effectif de la main d'oeuvre en général et dans chacune des diverses catégories d'exploitation, on peut déduire que toute nouvelle réduction se heurtera dans l'avenir à des obstacles de nature subjective et objective beaucoup plus importants que par le passé.

Les petites exploitations de moins de 5 ha ne possèdent pas le plus souvent une capacité de production et de revenu suffisante pour assurer un revenu satisfaisant à un travailleur à temps plein (propriétaire de l'exploitation), sauf s'il est possible de pratiquer des cultures spéciales (fruits, vigne, tabac, légumes, etc.) ou d'étendre les branches de transformation. Si tel n'est pas le cas, les propriétaires des exploitations sont contraints d'exercer une activité complémentaire ou tenus de choisir, comme les membres de leur famille, une autre profession principale. Dans les régions industrielles, on pourra s'attendre à la poursuite de la désagrégation des exploitations de cette catégorie qui deviendront des exploitations accessoires après réduction de leur taille ou seront louées en totalité à d'autres exploitations cherchant à s'agrandir. Lorsque la possibilité de s'assurer un revenu en dehors de l'agriculture fait défaut et que les petites exploitations prédominent, la situation sociale des familles dans ces régions rurales faiblement développées ne peut être améliorée que par une politique économique régionale assortie de mesures appropriées dans le domaine de la politique sociale.

65. Dans les exploitations de 5 à 10 ha, l'effectif de la main-d'oeuvre a déjà fortement diminué. Pour autant que ces exploitations peuvent être considérées comme assurant un revenu principal, ce revenu n'est, la plupart du temps, suffisant que s'il est produit par un seul travailleur employé à temps plein. Dans de nombreux cas, le revenu ne pourra à longue échéance suivre l'augmentation générale du revenu réel, surtout lorsque les exploitations produisent dans des conditions qui excluent une productivité élevée par unité de surface et une extension de l'économie de transformation.

Nombre des exploitations de cette catégorie continueront à être pourvues d'une main-d'oeuvre excédentaire par rapport à leur capacité de production. Il s'agit donc dans ce cas d'éliminer les défauts de structure qui réduisent la productivité en continuant à 'appliquer énergiquement les mesures d'amélioration des structures agricoles, d'obtenir le revenu brut en espèces le plus élevé possible au moyen de la main-d'oeuvre présente dans l'exploitation et d'une production donnant des rendements importants par unité de surface, et d'utiliser en même temps la capacité de travail encore libre, ou libérée par l'emploi de machines louées, pour développer l'économie de transformation à l'aide de fourrages achetés. Lorsque les réserves de rendement sont faibles et que le développement de l'économie de transformation est étroitement limité en raison d'une situation géographique défavorable du point de vue de l'approvisionnement ou des débouchés ou pour d'autres motifs, le revenu agricole insuffisant doit être complété par une activité complémentaire. Si les conditions requises à cet effet ne sont pas remplies, ces exploitations se trouvent en principe dans la même situation que les petites exploitations situées dans des régions rurales faiblement développées et les mêmes considérations leur sont applicables du point de vue de la politique économique régionale (cf. point 64).

Tandis que l'élimination de terrains marginaux, ainsi que la conversion d'exploitations marginales en exploitations accessoires dans les régions industrielles offrant de nombreuses possibilités de travail, se sont effectuées à peu près sans friction et se poursuivront si la croissance de l'économie continue, les familles des petits cultivateurs des régions non industrielles vont avoir à prendre des décisions incomparablement plus graves, parce qu'un changement de profession nécessite la plupart du temps un changement de résidence et, dans de nombreux cas, l'abandon de l'exploitation. Même lorsqu'il n'en est pas ainsi, le choix d'une autre profession ne s'effectue le plus souvent - tout comme pour les catégories d'exploitations examinées ci-dessus - qu'avec le changement de génération. Ce processus, qui est pénible pour les intéressés, s'accomplit donc lentement et devrait, comme dans l'industrie minière, être facilité par des aides de l'Etat.

Il existe une interdépendance entre l'amélioration des structures agricoles dans le sens d'une différenciation plus marquée entre les exploitations accessoires, les exploitations complémentaires et celles qui assurent un revenu complet, d'une part, et le transfert dans d'autres professions d'hommes exerçant jusqu'alors leur activité dans l'agriculture -

transfert rendu possible par ce processus - d'autre part.

Dans cette mesure, une croissance économique en progrès avec demande persistante de main-d'oeuvre constitue l'une des conditions les plus importantes de l'assainissement de la structure agricole et des conditions sociales existant dans les régions où le revenu agricole est stagnant.

Le rythme auquel ce processus de conversion se réalisera dépendra, à son tour, d'une part, des possibilités d'activités en dehors de l'agriculture, d'autre part, de l'étendue des surfaces devenues libres du fait du démembrement de certaines exploitations ou de surfaces restant disponibles pour l'agrandissement de certaines exploitations et, enfin, de l'ampleur des modifications qu'il sera nécessaire d'apporter aux grandeurs d'exploitations existantes.

66. Dans les exploitations d'importance moyenne - c'est-à-dire, d'après les limites choisies ici, dans les exploitations de 10 à 20 ha et les petites exploitations de la catégorie des exploitations de 20 à 50 ha - la rationalisation a également progressé à un point tel qu'en 1960 il n'y avait plus par exploitation (de la catégorie de 10 à 20 ha) que 1,5 travailleur masculin occupé de manière permanente, bien qu'il faille encore ajouter à ce chiffre 1,6 travailleur féminin occupé d'une manière permanente à la fois dans l'exploitation et le ménage. Ainsi le nombre de travailleurs masculins occupés d'une manière permanente par exploitation ne correspond plus qu'à l'effectif global que l'on atteint ou s'efforce d'atteindre aujourd'hui dans les exploitations de 15 ha et plus où le travail est effectué d'une manière rationnelle. L'évolution tendra à ce qu'une partie des petites exploitations de cette catégorie ne puisse plus fournir un revenu complet que pour un seul travailleur.

La grande masse des exploitations de cette catégorie dispose encore de réserves considérables de production et de productivité, dont la libération est entravée par des lacunes dans la structure agricole. Il est donc d'une importance décisive, pour l'élargissement de la marge d'adaptation dans la gestion des exploitations, d'éliminer ces lacunes par le remembrement, la construction de voies de communications, des améliorations foncières et d'autres mesures éprouvées, ainsi que par l'agrandissement des superficies d'exploitation.

Lorsque les conditions géographiques sont favorables, que les dimensions de l'exploitation sont suffisantes et que la situation des

transports intérieurs est satisfaisante, la plupart des exploitations familiales possèdent une bonne faculté d'adaptation et disposent encore généralement de réserves considérables de productivité. Dans leur évolution du point de vue de la technique de production, elles suivent avec un certain retard dans le temps les exploitations plus importantes rationnellement gérées. Dans l'utilisation des réserves de productivité, elles mettent à profit l'élasticité du travail familial. Elles sont en outre accessibles aux progrès techniques et offrent des conditions favorables à une économie de transformation rentable. Dans ces conditions, on peut donc s'attendre à ce que au moins les exploitations de cette catégorie, qui disposent d'une marge d'adaptation suffisante, puissent s'adapter - bien qu'avec un certain retard dans le temps - aux modifications que subira leur structure de production en ce qui concerne le rapport des prix, et puissent faire face, dans l'hypothèse d'une croissance économique modérée, à un abaissement progressif du niveau des prix agricoles en mobilisant leurs réserves de productivité.

67. Ce sont les grandes exploitations, terme par lequel il faut entendre ici les grandes exploitations de la classe de 20 à 50 ha et les plus petites exploitations de la classe des exploitations de plus de 50 ha, qui étaient autrefois dotées dans la plupart des régions d'une bonne organisation en ce qui concerne le personnel, qui ont été le plus atteintes par l'émigration, notamment des travailleurs célibataires masculins et féminins. Elles souffrent souvent maintenant d'une pénurie de main-d'oeuvre, dans la mesure où elles n'ont pas transformé de bonne heure leur organisation et fixé les travailleurs agricoles mariés. Dans ces derniers cas, il s'agit la plupart du temps d'exploitations disposant de terrains capables de donner de bons rendements et pratiquant sur une assez vaste échelle la culture des plantes sarclées, donc d'exploitations requérant une main-d'oeuvre relativement abondante.

D'autres grandes exploitations prennent ou ont déjà pris le caractère d'exploitations familiales - du fait également de la location d'une partie de leurs terres en vue de réduire les besoins de main-d'oeuvre. Il n'est pas rare qu'elles donnent à l'organisation de l'exploitation un tour plus extensif en adoptant pour l'élevage du bétail des méthodes permettant d'économiser la main-d'oeuvre et en rendant plus extensive l'utilisation des terres, par exemple en limitant la culture aux plantes qui ne nécessitent que peu de travail et qui permettent une

mécanisation poussée. La culture des plantes sarclées, qui demande beaucoup de main d'oeuvre, est alors proportionnée au travail qui peut être effectué par la main-d'oeuvre familiale disponible (avec éventuellement le concours de travailleurs non permanents et d'entreprises de louage). Les exploitations qui ont peu de pâturages peuvent même, dans certaines circonstances, renoncer à l'élevage des bovins ou limiter leur activité à l'engraissement de ces bestiaux; elles peuvent également remplacer l'élevage des bovins par l'engraissement des porcins au moyen de céréales et (ou) l'élevage des animaux de basse-cour. Les exploitations qui, par suite d'une disposition favorable de leurs terres facilitant la mécanisation et des capitaux suffisants, ont déjà réussi à s'adapter à la manière décrite, ont atteint une productivité élevée de la main-d'oeuvre pour un niveau de mécanisation élevé et produisent en général un revenu satisfaisant, tandis que d'autres qui n'ont encore pu, pour quelque raison que ce soit, procéder de manière suffisante aux conversions nécessaires, n'enregistrent pas une productivité du travail satisfaisante et par conséquent produisent de faibles revenus.

En général, dans cette classe de grandeur, les modifications d'organisation se concentrent sur une mécanisation plus poussée et une spécialisation de la production. Même lorsque le degré élevé de mécanisation indispensable à de telles exploitations n'est pas atteint exclusivement par l'achat de machines, mais en recourant pour une part à des entreprises de louage, des investissements importants sont nécessaires. Dans de nombreux cas les exploitations ne peuvent y faire face seules, et elles ont donc besoin de crédits et d'autres aides d'adaptation.

68. Ce sont les exploitations les plus importantes, c'est-à-dire dans le cas présent, les exploitations de plus de 50 ha, comptant un nombre élevé de travailleurs, qui, abstraction faite de situations extrêmes, jouissent généralement de la plus grande latitude pour procéder à une nouvelle combinaison des facteurs de production. Dans de telles exploitations, l'intensité de l'exploitation peut être augmentée ou diminuée en fonction des conditions naturelles et économiques existantes, et l'organisation de l'exploitation peut être modifiée en vue d'un emploi économique du capital et d'une utilisation optimum des machines. Les exploitations disposant de sols pouvant donner de bons rendements donnent la préférence aux formes d'utilisation du sol comportant une production en surface, avec une proportion relativement

forte de plantes sarclées, tandis que d'autres exploitations disposant de sols lourds ou de terrains inclinés, moins susceptibles d'une mécanisation, s'orientent vers une exploitation extensive par l'accroissement des cultures de céréales, d'oléagineux, de fourrages aux dépens des plantes sarclées. Sous l'influence de la modification des rapports de prix et de coûts, notamment de l'augmentation des salaires, elles cherchent à réduire à un minimum l'effectif de la main-d'oeuvre permanente.

En cas de forte hausse des salaires, la grande exploitation tend, aussi bien dans le domaine de l'utilisation du sol que dans celui de l'élevage, vers des formes de spécialisation hautement mécanisées, mais la contrainte est beaucoup moins impérative que dans les grandes exploitations rurales. La raison de cette différence est la suivante : dans la grande exploitation, même lorsque la production végétale est très diversifiée, il est possible de donner aux diverses branches de l'utilisation du sol, dans la mesure où la nature de celui-ci s'y prête, une ampleur qui permet une utilisation optimum des grosses machines effectuant toutes les opérations de récolte, ce qui réduit les frais de matériel par unité de production. Lorsqu'une main-d'oeuvre spécialisée est occupée dans le secteur de l'économie de transformation, ce qui est la plupart du temps le cas, il est également possible d'adapter l'ampleur des différents élevages à la capacité de travail existante. Il est vrai qu'il faut souvent, pour atteindre ce résultat, procéder à une conversion des bâtiments et prévoir des installations permettant d'économiser la main-d'oeuvre.

Les exploitations de plus de 50 ha sont au nombre de 16 000 (superficie moyenne de l'exploitation 84 ha) et emploient 142 000 travailleurs permanents. Elles sont peu nombreuses par rapport aux autres catégories, mais occupent environ 10% de l'ensemble de la superficie agricole du territoire fédéral. Dans cette catégorie, la rationalisation est déjà très avancée, car entre 1949 et 1960 le nombre de travailleurs masculins et féminins occupés d'une manière permanente est tombé de 17,2 à 10,5 par 100 ha de superficie agricole.

Par suite du niveau élevé de leur développement en ce qui concerne la gestion, la productivité des exploitations utilisant de la main d'oeuvre salariée est relativement favorable, comme le montrent d'ailleurs les "rapports verts". Il est vrai que les réserves de productivité sont déjà épuisées dans une large mesure, de sorte que, malgré toutes les possibilités d'adaptation, un abaissement du niveau des prix agricoles réduira fortement le produit net de nombreuses exploitations utilisant de la main d'oeuvre salariée, surtout lorsqu'elles mettent principalement

sur le marché. les produits qui sont le plus affectés par la réduction des prix agricoles.

VI. Problèmes relatifs à la répartition du revenu à l'intérieur de l'agriculture

69. On a signalé et démontré à plusieurs reprises qu'une comparaison globale de situations futures ne suffit pas pour apprécier les effets, sur les revenus de l'agriculture allemande, d'une réduction réelle des prix agricoles. Cette comparaison doit au contraire être complétée par une étude qui permette de déceler les éventuelles modifications de la répartition des revenus dans l'agriculture à la suite d'une réduction des prix agricoles (cf. point 11, point 13 dernier parag. et point 23). Les répercussions de la réduction des prix agricoles sur la répartition des revenus dans l'agriculture dépendent certes des processus d'adaptation dans la gestion des exploitations, mais les remarques générales et de principe concernant les possibilités et les limites inhérentes à de telles adaptations (section V) ne suffisent pas pour juger de la future répartition des revenus dans l'agriculture. Au contraire, il est nécessaire à cette fin de procéder à une analyse de la répartition actuelle des revenus ainsi qu'à une étude des prix agricoles et des autres données résultant du progrès technique et de la croissance, en présence desquelles se trouveront à l'avenir les différents types d'exploitation dans les classes de grandeur des revenus et qui détermineront leur véritable processus d'adaptation.
70. Le comité d'experts a examiné ces problèmes, mais il est apparu qu'il ne lui était pas possible de procéder à une enquête complète et correspondant au calcul global d'après modèle sur l'influence exercée par la baisse des prix agricoles et la croissance économique sur la répartition des revenus dans l'agriculture allemande. C'est pourquoi le comité d'experts se voit dans l'impossibilité de répondre en détail à cette question importante pour l'aménagement futur de la politique agricole. Il doit se borner à sélectionner certains des problèmes qui se posent dans ce domaine.

Exposé des problèmes et des difficultés qu'ils présentent

71. Le calcul global d'après modèle donne un aperçu de l'évolution du revenu moyen par habitant des personnes employées dans l'agriculture allemande sous l'influence de la croissance économique et d'une baisse des prix agricoles.

Comme pour tout calcul de moyenne, la valeur de ce calcul dépend des modifications plus ou moins substantielles que subiront la situation actuelle des revenus agricoles par rapport à la valeur moyenne et la position des différentes exploitations dans cet ensemble en fonction de ces facteurs déterminants. Enfin, il importe par exemple de savoir si les titulaires de revenus sensiblement équivalents percevront à l'avenir des revenus supérieurs, pour les uns, et inférieurs, pour les autres, à la moyenne - au cas où l'écart actuel par rapport à la moyenne diminuerait - ou si - au cas où cet écart augmenterait - les titulaires de revenus relativement défavorisés actuellement seront plus sévèrement affectés par la croissance économique et une baisse des prix agricoles.

72. Il existe des différences dans le revenu moyen par habitant de l'agriculture allemande d'abord entre les propriétaires d'exploitation et les auxiliaires membres de leur famille, d'une part, et les travailleurs salariés, d'autre part. Le calcul global d'après modèle n'effectue aucune distinction entre ces deux groupes. L'évolution des revenus du premier groupe serait évidemment plus défavorable que l'évolution moyenne indiquée dans le calcul d'après modèle, si le taux des salaires des travailleurs agricoles augmentait davantage que le revenu national et si en même temps les effectifs de la main-d'oeuvre agricole pouvaient être moins réduits que ceux de la main-d'oeuvre familiale. Quelle que soit l'évolution que suivront les effectifs des travailleurs salariés, son influence sur l'évolution du revenu des propriétaires d'exploitation et de leurs auxiliaires familiaux considérés globalement ne devrait pas être trop sensible, car la proportion des travailleurs salariés par rapport au

nombre total des personnes occupées dans l'agriculture est déjà très faible.

73. Les chiffres dont nous disposons et les études qui ont été publiées confirment la règle empirique selon laquelle les revenus agricoles des propriétaires d'exploitation et de leurs auxiliaires familiaux sont actuellement très différents. Ces divergences sont dues en parties à des facteurs objectifs (nature du sol, climat, dimensions de l'exploitation, etc.) et en partie à des facteurs subjectifs (influence du chef d'exploitation, etc.). Comme au cours de la dernière décennie l'agriculture allemande subissait déjà l'influence d'une forte croissance économique, il serait utile d'examiner comment dans le passé les différences dans la faculté d'adaptation se sont modifiées, quelles répercussions elles ont eues sur la position respective des diverses exploitations par rapport à la moyenne du revenu et quelles seront à l'avenir leurs répercussions probables.
74. Lorsqu'on considère la différenciation des revenus agricoles en fonction de critères objectifs, il faut tout d'abord noter que certains de ces critères tels que les conditions géographiques naturelles (nature du sol et climat) sont dans une large mesure constantes, tandis que d'autres, tels que les dimensions de l'exploitation, l'organisation de celle-ci ou les différences régionales entre les rapports de prix agricoles pourraient se modifier. Les modifications apportées à la structure des dimensions de l'exploitation dépendent, dans une large mesure, des possibilités de travail en dehors de l'agriculture ainsi que de la mobilité du marché des terres et du fermage, et les modifications dans l'organisation, de l'exploitation des possibilités naturelles et techniques ainsi que des limites de la capacité d'adaptation dans la gestion de l'exploitation. Ces modifications subissent aussi à leur tour l'influence des rapports entre les prix agricoles.

75. La baisse réelle supposée des prix agricoles modifie, selon les conclusions qu'on peut tirer de l'hypothèse de prix I (cf. tableau 3), la plupart des rapports de prix agricoles actuellement valables pour l'agriculture allemande. Il ne faut cependant pas oublier à cet égard que les prix de l'hypothèse I ainsi que les prix de référence de l'année 1958/59 (hypothèse de prix II) ne représentent à leur tour que des valeurs moyennes pour la République fédérale. Or, cela signifie que le niveau des prix peut différer, et diffère effectivement, selon les régions de la République fédérale. Cela signifie en outre que la modification moyenne des rapports de prix n'indique pas dans quelle mesure la modification de ces rapports de prix est inférieure à la moyenne dans certaines régions et supérieure dans d'autres. Il en résulte, en outre, que les modifications du niveau des prix peuvent varier très sensiblement selon les régions.

A ce propos, il est important de noter qu'il a été institué sur la base des propositions de la Commission de la C.E.E. concernant les céréales, approuvées entre-temps par le Conseil de ministres, un système de prix indicatifs en vertu duquel les prix à la production obtenus par les exploitations agricoles pour les céréales, seront d'autant moins élevés que l'exploitation sera plus éloignée d'un "centre de consommation" pour tenir compte des frais de transport. Ce système de formation des prix entraînera aussi, en ce qui concerne les prix des céréales achetées en supplément par les exploitations, une différenciation variable selon les régions et dans certains cas plus marquée que jusqu'à présent et, d'une façon générale, aura pour conséquence de modifier de façon différente selon les régions le niveau des prix agricoles et les rapports de prix. Il est certain que ce système de formation des prix entraînera une modification beaucoup moins marquée du niveau des prix agricoles et des rapports de prix dans les centres de consommation que dans les régions éloignées des marchés. L'ampleur des divergences qui en résulteront dans le niveau des prix agricoles et dans les rapports de prix selon les endroits, dépend tant de la modification envisagée, mais pas encore fixée, des tarifs de transport que des centres de vente et d'achat qui se créeront pour les céréales panifiables et pour les céréales secondaires,

mais aussi pour d'autres produits agricoles, de la répartition régionale de ces centres et de l'éloignement des exploitations par rapport à ces centres. Il ne faut pas oublier à cet égard qu'en vue des interventions des pouvoirs publics sur les marchés des céréales, il sera créé des points de parité, dont le nombre et l'emplacement ne sont pas encore connus.

76. Il faut constater que, dès maintenant, l'organisation et la production des exploitations agricoles dans les diverses régions de la République fédérale ne sont pas axées sur le niveau moyen des prix et sur les rapports moyens des prix de l'année 1958/59 dans la République fédérale, mais sur les prix appliqués localement, et que la modification future de ces facteurs sera supérieure ou inférieure aux modifications moyennes indiquées dans l'hypothèse de prix I (tableau 3). Il en résultera des conséquences pour l'étude des processus d'adaptation dans la gestion des exploitations, car ceux-ci sont influencés non seulement par l'évolution de la demande de produits agricoles et les progrès techniques, mais aussi par les rapports de prix.
77. Certaines de ces considérations sont également importantes pour la valeur d'une comparaison actuelle. Grâce à la documentation statistique concernant les "rapports verts" on peut déduire des résultats comptables pour un grand nombre d'exploitations agricoles les quantités actuellement vendues et le produit effectif de la vente. En supposant que du côté des recettes et des dépenses la structure quantitative ne se modifie pas, on peut essayer de démontrer quelle incidence une baisse subite des prix agricoles aurait sur les recettes et les revenus des exploitations agricoles (comparaison actuelle).

Comme les revenus des exploitations calculés sur la base des résultats comptables sont en partie déterminés par les rapports de prix qui varient d'une exploitation à l'autre, il n'est possible d'établir une comparaison actuelle que pour des catégories relativement importantes d'exploitations, pour lesquelles il est assez probable que la moyenne des prix effectivement obtenus correspondra aux valeurs moyennes de 1958/59 pour la République fédérale et que les réductions de prix agricoles dérivées de l'hypothèse de prix I pourront également être appliquées en moyenne à la catégorie d'exploitations considérée, car, dans le cas contraire, il faudrait procéder à des estimations détaillées sur la différenciation future de la structure des prix agricoles pour les catégories d'exploitations à étudier. Nous ne disposons guère actuellement des données de base nécessaires.

78. Toutes ces considérations montrent que des modifications dans la répartition des revenus dans l'agriculture ne sont pas exclues, mais probables. Ces considérations montrent aussi qu'une étude satisfaisante de la répartition des revenus dans l'agriculture allemande, sous l'influence de la croissance économique et de la réduction des prix agricoles, soulève des difficultés considérables et exige d'importants travaux préliminaires que notre comité d'experts ne peut effectuer.

Remarques complémentaires d'un membre du comité d'experts

Un membre du comité d'experts, le professeur Priebe, attache une importance particulière aux remarques ci-après, qui ne recueillent toutefois pas l'adhésion de tous les autres membres du comité.

La crainte, exprimée fréquemment dans la discussion sur la politique agricole, que la politique agricole commune ait des effets particulièrement défavorables sur les secteurs de l'agriculture allemande déjà désavantagés actuellement du point de vue de leurs revenus et désavantage surtout les exploitations dotées de bases de production déficientes - superficies trop petites et déficiences structurelles - ne saurait trouver un fondement dans la présente expertise, étant donné que le comité d'experts - comme il a été mentionné au point 70 - s'est vu dans l'impossibilité de fournir des données quantitatives sur les répercussions différentes de modifications de prix sur les divers types d'exploitations.

De même, dans l'esprit des considérations exposées au point 69, il convient de souligner encore une fois que les remarques de principe concernant les processus d'adaptation dans la gestion des exploitations (section V) ne sont pas suffisantes pour apprécier la répartition future du revenu à l'intérieur de l'agriculture. Il ne serait possible de fournir des données quantitatives sur les possibilités de développement à long terme de différents types d'exploitations que si on les analysait à partir des disparités existant actuellement dans la productivité et le revenu, et si l'on répondait également à la question de savoir quelles réserves de rationalisation pourraient être exploitées dans les différents types d'exploitations grâce au développement de la technique de production et à des modifications de la structure agricole. De telles analyses n'ont pu toutefois être effectuées par le comité d'experts. Pour cette raison, on ne saurait admettre une interprétation selon laquelle on rechercherait par exemple, en utilisant les valeurs moyennes du calcul global d'après modèle et à l'aide des considérations de principe concernant les processus d'adaptation dans la gestion des exploitations, à définir certaines conceptions en ce qui concerne les possibilités futures de développement de divers types d'exploitations.

Pour apprécier la réduction de 0,8 à 1,05 million de l'effectif de la main d'oeuvre, telle qu'elle est apparue dans le calcul d'après modèle en liaison avec la croissance de l'économie, il convient d'attirer

l'attention sur le fait que les modifications les plus importantes sont prévisibles dans la catégorie des exploitations de moins de 20 ha de superficie agricole, qui emploient encore actuellement 83% de tous les travailleurs permanents. Les possibilités de développement dans ce secteur d'exploitations futures assurant un revenu suffisant sont conditionnées surtout par le rythme selon lequel il sera possible d'accroître la productivité grâce à l'amélioration des structures et à la modernisation des exploitations, et par la mesure dans laquelle ces exploitations pourront ainsi participer à l'accroissement de la consommation des produits de transformation d'origine animale, grâce à la mise au point de méthodes rationnelles de production et à l'aménagement des relations de marché.

Par conséquent, la création des conditions nécessaires à l'accroissement de la productivité revêt une très grande importance pour le développement des exploitations familiales, et la situation de ces exploitations sera conditionnée dans une mesure particulièrement marquée par les rapports internes entre les prix agricoles et les autres conditions de marché, qui se créeront dans le Marché commun. En ce qui concerne ces exploitations intéressées de façon particulière à l'économie de transformation, les perspectives d'amélioration des rapports internes entre les prix agricoles - que le comité d'experts a signalées aux points 37, 38 et 43 - peuvent être considérées comme favorables.

En revanche, pour la situation sociale des familles qui ne possèdent pas actuellement une exploitation rentable assurant un rendement suffisant et qui ne réunissent pas les conditions nécessaires au développement d'une telle exploitation, les possibilités de travail et de revenus en dehors de l'agriculture revêtent, dans le cadre de la croissance économique, une plus grande importance que toutes les mesures en matière de politique agricole et de politique des prix.

VII. CONCLUSIONS

79. Si le but de la politique économique est que l'accroissement du revenu par personne employée dans l'agriculture suive le même rythme que dans d'autres secteurs de l'économie, la réalisation de cet objectif exige que, si les rapports de prix entre les produits agricoles et les moyens de production restent inchangés, la productivité du travail augmente autant dans l'agriculture que dans la moyenne de l'économie. L'accroissement nécessaire de la productivité du travail suppose toutefois que le nombre des personnes employées dans l'agriculture diminue grâce à une réduction du travail humain utilisé, parce que le volume de production de l'agriculture en Allemagne occidentale ne peut, en raison de l'évolution de la demande de produits agricoles, être augmenté qu'à un rythme relativement lent.

Cette thèse est confirmée par les expériences recueillies dans le passé. Au cours des dernières années, la politique des prix agricoles n'a pas pu contribuer de façon décisive à élever le revenu global des exploitations dans l'agriculture allemande occidentale. Si l'évolution du revenu par personne employée dans l'agriculture a suivi dans ses grandes lignes le même rythme que dans la plupart des autres secteurs de l'économie, cela était essentiellement imputable - comme l'a montré l'analyse de l'évolution enregistrée au cours des années cinquante - compte tenu d'accroissement modéré du volume de production, à l'accroissement de la productivité du travail en liaison avec la modification des dimensions des exploitations et le transfert d'un grand nombre de travailleurs dans d'autres professions. Comme le montre le calcul global d'après modèle, cette évolution se poursuivra à l'avenir, indépendamment de l'existence de la C.E.E. La politique agricole n'offre que des possibilités très limitées d'atténuer cette évolution et la nécessité qui en résulte d'accroître la productivité du travail.

80. Les adaptations rendues nécessaires par la croissance économique consistent essentiellement à assurer la poursuite de l'évolution qu'a suivie l'agriculture au cours de la dernière décennie. Un abaissement du niveau des prix agricoles rendra l'adaptation plus impérative et nécessitera une accélération du processus d'adaptation, notamment si la productivité augmente plus dans les secteurs non agricoles que dans l'agriculture elle-même. Dans le passé, l'agriculture a pu augmenter sa productivité par travailleur légèrement plus que le reste de l'économie. Elle a bénéficié du fait que la demande de main-d'oeuvre supplémentaire était particulièrement forte dans les secteurs en expansion et qu'elle-même était après 1945 encore abondamment pourvue de main-d'oeuvre. Elle est également parvenue non seulement à compenser relativement vite les pertes de revenus qu'elle avait subies pendant la guerre et les premières années d'après-guerre, mais en outre, grâce à la protection que lui assurait la politique agricole, à augmenter la production au point que l'accroissement de la consommation de denrées alimentaires a pu être couvert dans une très large mesure par la production nationale. Entre-temps, l'évolution des taux de croissance annuels de la production brute des terres, qui étaient d'abord supérieurs à la moyenne, s'est normalisée à long terme. Il n'est pas exclu que les futurs taux de croissance soient plus faibles.
81. C'est la réforme de l'économie de main-d'oeuvre qui a constitué l'essentiel des processus d'adaptation. Elle est encore en plein déroulement et exige - pour que l'augmentation de la productivité du travail soutienne le rythme de croissance de l'économie - de vastes investissements, parfois très coûteux, notamment dans les fermes et les bâtiments d'habitation ainsi que pour les transformations et les constructions nouvelles. La mécanisation réalisable et son incidence sur la formation du revenu sont à leur tour liées dans de nombreuses régions aux progrès réalisés dans l'amélioration de la structure agricole. Les modifications apportées jusqu'à présent à la structure agricole dépassent toute attente.

Bien que le démembrement des petites unités d'exploitation implique finalement un renforcement de la catégorie des exploitations familiales, il est souvent mal accueilli et accusé de sacrifier des "existences indépendantes", ce qui, selon les adversaires de cette mesure, pourrait être évité ou au moins atténué grâce à une politique agricole visant à fixer les prix agricoles à un niveau plus élevé. Toutefois, on oublie souvent que les catégories d'exploitations affectées par ces mesures ne représentent qu'une faible part du marché. Des augmentations de prix, même substantielles - en supposant qu'elles soient réalisables sur le marché - n'amélioreraient pas sensiblement le revenu de ces exploitations.

Compte tenu des transformations profondes à tous les égards de la structure agricole ainsi que des changements professionnels et sociaux qui accompagnent inévitablement la croissance économique, c'est une politique rationnelle des structures qui, parallèlement à la politique des prix et du marché, devra constituer pendant longtemps encore l'élément essentiel de toute politique agricole et sociale.

82. Au cours de la dernière décennie, les diverses classes de grandeur d'exploitations et les différents systèmes d'exploitation ont fait preuve, comme le confirment les résultats des "rapports verts" et de nombreuses autres enquêtes, d'un pouvoir de réaction très différent à des conditions économiques transformées, c'est-à-dire d'un comportement différent dans le rythme de l'adaptation. L'examen de la situation existante a incité les responsables à instituer des aides appropriées dans le cadre de la politique agricole. Ces aides seront à l'avenir de plus en plus nécessaires pour élargir la marge d'adaptation et engager les processus d'adaptation dans la bonne voie. Cependant, ce processus sera relativement long, car :

- une part importante des exploitations - et surtout des petites exploitations mal situées - ne disposent pas d'une marge d'adaptation suffisante; ces exploitations perdent le caractère d'exploitations assurant un revenu suffisant; elles ne peuvent subsister que comme exploitations complémentaires ou accessoires ou être abandonnées au profit de l'élargissement d'autres exploitations; même dans les régions proches de centres industriels, ce changement de structure prend beaucoup de temps, car il n'est guère possible en pratique à la génération plus âgée de changer de profession; dans les zones rurales dont le développement économique est encore peu avancé, il faut d'abord créer les conditions nécessaires aux changements de structure grâce à une politique économique axée sur la région;
- les exploitations plus importantes, jouissant de conditions de production favorables et d'une marge d'adaptation suffisante, ont besoin, pour procéder aux aménagements nécessaires qui exigent des investissements relativement importants, d'un délai dont la durée varie en fonction des conditions locales et personnelles, pour atteindre une mécanisation plus poussée, pour continuer à modifier l'organisation du travail en fonction de la mécanisation et des dimensions de l'exploitation considérée, et pour procéder aux transformations et aux constructions nécessaires dans de nombreux cas à l'extension de l'économie de transformation.

On peut dire d'une façon générale que, bien qu'il existe encore des possibilités notables d'augmenter la productivité du travail dans l'agriculture, la réalisation de nouveaux progrès dans ce domaine exige que les exploitations aient des dimensions rentables et que les propriétaires d'exploitation possèdent des aptitudes de plus en plus grandes à la gestion, et suppose également dans de nombreux cas, la collaboration de spécialistes. Enfin, il faut envisager le développement de systèmes rationnels de vente et de commercialisation s'adaptant aux transformations radicales que subit la vente des produits alimentaires qui dans certains secteurs en est encore à ses débuts. C'est pourquoi l'exploitation de réserves de productivité ne peut dépasser un certain rythme. Une partie de la génération des agriculteurs plus âgés (et aussi des

ouvriers agricoles) pourra difficilement satisfaire aux dures exigences que posent des conditions économiques modifiées en ce qui concerne la gestion des exploitations. C'est pourquoi il faut s'attendre à rencontrer des difficultés particulières d'adaptation pendant une période qu'il ne devrait pas être exagéré d'estimer à quinze ans environ - soit une demi-génération :

83. Il n'appartient pas au comité d'experts d'élaborer un projet de programme de politique agricole, mais on est amené à tirer quelques conclusions de l'analyse du processus d'évolution dans lequel l'agriculture allemande est engagée. Ces conclusions ne peuvent toutefois être présentées que sous une forme schématique et nous ne prétendons pas qu'elles soient complètes. Il s'agit tout d'abord de faciliter et d'orienter par des mesures "appropriées" les processus d'adaptation qu'exige une croissance économique marquée; parmi ces mesures, il faut citer :

- une politique économique régionale visant à créer par une consolidation de l'équilibre financier en faveur des circonscriptions et des communes rurales et par des interventions préliminaires des pouvoirs publics à la campagne - notamment par la fondation d'écoles de tous les niveaux ainsi que par l'amélioration des conditions de transport - des centres se prêtant à l'implantation de certaines industries, et constituant ainsi des possibilités de travail supplémentaires dans les régions rurales sous-développées;
- une politique scolaire et de formation dans les campagnes, qui élève le niveau général de la formation, facilite le choix judicieux d'une profession et développe la formation aussi bien pour la profession agricole que pour d'autres professions;

une politique sociale qui facilite le transfert d'exploitations rentable à la jeune génération en offrant des garanties économiques aux propriétaires plus âgés qui quittent leur exploitation et aux membres de leur famille dont ils assurent la subsistance; un programme d'aide analogue au programme prévu pour les mineurs, qui permette aux ouvriers agricoles âgés de prendre une retraite anticipée grâce aux versements compensatoires qui viennent s'ajouter aux prestations de l'assurance-vieillesse et qui facilite ainsi aux exploitations l'adaptation voulue en ce qui concerne les effectifs de la main d'oeuvre permanente;

- une politique des structures agricoles qui englobe, outre les mesures déjà éprouvées, l'octroi de facilités concernant l'achat et le démembrement d'exploitations non viables à remplacer par des lotissements et qui favorise l'élimination des superficies qui ne valent plus la peine d'être cultivées;

- des aides d'investissement

- permettant aux exploitations d'accomplir le processus d'adaptation dans l'organisation (transformations et constructions nouvelles, accroissement du cheptel dans les régions d'amendements, participation à des coopératives de location de machines, etc.);
- permettant d'améliorer le dispositif de commercialisation ainsi que
- d'améliorer les conditions de logement et de faciliter le travail ménager en vue de rapprocher à longue échéance les conditions de vie rurale des conditions de vie urbaine .

84. Un abaissement du niveau (réel) des prix agricoles exige, comme nous l'avons déjà exposé, une accélération ou une intensification des processus d'adaptation dans l'exploitation par rapport aux processus d'adaptation uniquement conditionnés par la croissance économique, si l'on veut que l'évolution du revenu agricole ne se laisse pas distancer par celle des autres secteurs économiques.

Si en même temps la croissance économique est très marquée, de nombreux agriculteurs risquent de ne pouvoir faire face à la situation. L'évolution des revenus agricoles accuserait alors un retard supplémentaire par rapport à la moyenne de l'économie. Une telle évolution serait contraire aux objectifs de la loi allemande sur l'agriculture et du traité instituant la C.E.E. (art. 39).

85. Le comité d'experts estime que l'adoption, dans le Marché commun, du niveau (réel) des prix agricoles allemands n'est pas une solution, notamment parce que le relèvement considérable des prix agricoles qu'elle entraînerait dans les pays actuellement à bas prix comporte des risques au moins aussi grands, même s'ils sont d'une autre nature, que l'abaissement du niveau des prix agricoles dans la République fédérale.

On continue certes à se demander dans quelle mesure la production de ces pays, et de la France en particulier, serait stimulée par un tel relèvement des prix agricoles. Il est toutefois très probable qu'étant donné le degré déjà très élevé d'auto-approvisionnement dans la C.E.E., le Marché commun agricole deviendrait incapable de fonctionner à un niveau de prix agricoles aussi élevé (cf. points 3, 4 et 71). Peut-être peut-on fixer ou maintenir dans un seul pays, sous certaines conditions, un niveau des prix agricoles plus élevé que dans les pays voisins ou que dans d'autres pays industrialisés, mais cela n'est pas possible dans une zone relativement vaste comme la C.E.E., qui possède des réserves de production considérables par rapport à l'accroissement de la consommation et que des liens puissants unissent à l'économie mondiale. D'ailleurs, un alignement des prix agricoles des pays actuellement à bas prix, sur le niveau allemand actuel aurait des conséquences préjudiciables à l'ensemble de l'économie de ces pays et pourrait, par exemple, déclencher ou renforcer des tendances inflationnistes et entraîner des modifications des taux de change.

86. Eu égard aux exigences plus sévères que pose à l'agriculture allemande un abaissement du niveau (réel) des prix agricoles, en ce qui concerne l'adaptation nécessaire, il conviendrait -pour éviter une solution de continuité dans l'évolution des revenus - d'envisager, outre les aides d'adaptation à but précis (point 83), un soutien direct des revenus d'une durée limitée. Ce soutien devrait prendre

une forme telle qu'il entrave aussi peu que possible l'adaptation de la production à la demande ainsi que les modifications nécessaires de l'organisation de l'exploitation et de la structure agricole. Il devrait par conséquent :

- être accordé selon une clé de répartition simple (par exemple en fonction de la superficie agricole, assortie d'autres critères) et ne pas être lié à certains produits;
- pouvoir être capitalisé sous certaines conditions (par exemple en cas d'abandon d'exploitations incapables de progresser ou pour le financement d'investissements ayant pour effet d'augmenter de façon durable la productivité du travail);
- être fixé pour une durée tenant compte du fait qu'il s'agit de processus d'adaptation à long terme; il y aurait lieu de vérifier périodiquement si la durée et le montant du soutien des revenus restent adéquats;
- être dégressif et d'autant plus élevé au début que le délai durant lequel le rapprochement des prix dans le Marché commun doit être effectué est plus court.

Une telle mesure présenterait les avantages suivants :

- dans l'esprit des décisions du Conseil de ministres du 14 janvier 1962, l'harmonisation des prix agricoles entre les pays pourrait être accélérée;
- les réactions de la production et de la demande dans les pays membres à une modification sensible du niveau et des rapports des prix agricoles se dessineraient ensuite au bout de quelques années;
- le niveau commun des prix agricoles à atteindre pourrait sur cette base être définitivement fixé avec plus de certitude.

Il conviendrait d'examiner dans quelle mesure des problèmes d'adaptation analogues à ceux de la République fédérale justifiant l'octroi d'aides sous forme d'un soutien temporaire direct des revenus se posent également dans d'autres pays faisant partie de la Communauté.

De telles mesures devraient en tout cas être soigneusement harmonisées dans le cadre de la C.E.E., de façon à ne pas provoquer de nouvelles distorsions de la concurrence.

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
8063/1/IX/1962/5

NF 5,- FB 50,- DM 4,- Lit 620 Fl 3,60 £ 0.7.0 \$ 0,50
